



BULLETIN No 9

JUIN 1994

SOMMAIRE	Pages	CONTENT	Pages
1. Editorial.	2	1. Editorial.	4
2. Activités 1993-1994.	7	2. Progress report 1993-1994.	10
3. Programme 1994-1995.	13	3. Programme 1994-1995.	14
4. Elections. Nouveau Comité	16	4. Election. New Committee.	16
5. Echos du Comité.	18	5. Echoes of the Committee.	18
6. Organisations internationales	19	6. International Organizations	20
7. Nouvelles des permanences.	21	7. News of the "Permanences".	23
8. Le billet du Trésorier.	26	8. The Treasurer's Note.	29
9. Ceux qui nous ont quittés.	30	9. Obituary.	30
10. La Caisse de pensions.	31	10. The Pension Fund.	34
11. L'Assurance Maladie	39	11. Health Insurance Scheme.	47
12. Rencontres et voyages.	55	12. Meetings and travel.	56
13. Voyage en Bavière.	58	13. Voyage en Bavière.	58
14. Bulletin d'adhésion.	63	14. Membership application form.	64

Adresse: Groupement des Anciens du CERN

c/o Association du personnel

CERN

CH-1211 GENEVE 23

Tél. (022) 767 57 59

EDITORIAL

Nous ne sommes pas embarrassés aujourd'hui pour rédiger cet éditorial: la matière ne manque pas.

Commençons par l'organisation des **élections au nouveau Comité**, ce que nous faisons tous les deux ans. Cinq membres du Comité sur les quinze ne souhaitaient pas se représenter. L'appel aux candidatures n'a suscité que quatre nouvelles vocations, dix membres sortant se présentant à nouveau (en dehors des deux observateurs à l'Association du personnel qui sont membres ex-officio). Le Comité a proposé que douze personnes soient élues pour la période 1994-1996. C'est ce que votre Assemblée générale a entériné. (voir les résultats en pages 16 et 17). Tout est donc bien, en apparence du moins. Car, il faut remarquer que seul le dévouement de quelques-uns, qui siègent déjà depuis six ans, a permis d'assurer la continuité. On peut déplorer que, sur les 840 membres du GAC, seules quatre nouvelles candidatures ont été enregistrées. C'est hélas le sort de toutes les associations recourant au bénévolat. Le nouveau Comité sera formé des douze membres élus et des quatre membres ex-officio, délégués au Conseil du personnel (AP).

L'année 1994 sera celle des appels à candidatures et des votes correspondants. Après celui pour le renouvellement du Comité, vous avez été sollicités pour élire trois représentants

au Conseil de l'AP. (Trois et non pas quatre car Jacques Trembley ne voit son mandat venir à échéance que dans un an, contrairement à celui de Lorenzo Resegotti). Nous avons enregistré cinq candidatures mais le résultat du vote n'est pas encore connu, à l'heure de la mise sous presse.

Vous serez ensuite appelés à voter sur les **modifications de statuts du GAC** entraînées par les changements intervenus à la fin de l'année dernière dans ceux de l'AP. Il convient de souligner que, parmi les transformations des **statuts de l'AP**, le GAC est reconnu par elle comme seul représentant des bénéficiaires de la Caisse de pensions, l'appartenance au GAC entraînant l'appartenance à l'AP.

Les tâches dévolues au Comité ont nettement crû ces dernières années, la nécessité de faire entendre la voix des retraités dans les différentes instances où se joue leur sort s'étant faite plus pressante. Par ailleurs, pour permettre aux différents responsables d'être moins astreints à un calendrier rigide, et disposer de l'expertise nécessaire ne se trouvant pas forcément dans le Comité, celui-ci, conformément aux statuts du GAC, va s'efforcer de s'entourer de **membres cooptés**.

Nos pensions ont failli ne recevoir, en décembre 1993, que 1.6% au titre de la réactualisation annuelle, alors qu'une revalorisation de 4.6% avait été proposées par

le Conseil d'Administration de la Caisse et déclarée acceptable par l'Actuaire-conseil de la Caisse. Au terme d'un débat semble-t-il confus au Comité des finances, Monsieur Paul Levaux, Président du Conseil d'Administration de la Caisse de pensions, intervenant in extremis, a réussi à faire accepter une augmentation de 3%, comme vous le savez certainement, alors que nos collègues actifs voyaient leurs salaires revalorisés de 1.2% seulement, ce que nous déplorons vivement.

Le GAC compte 847 membres à la fin février 1994. Lorsque nous avons recherché des candidats pour l'élection au Comité, seules quatre personnes se sont présentées. Pour l'élection au Conseil du personnel, nous avons enregistré cinq candidatures. A l'Assemblée générale du 26 avril dernier, était présente une centaine de personnes. Permettez-nous de souligner à nouveau la faible participation de nos membres aux événements du Groupement et nous le déplorons vivement. C'est bien d'être membre mais c'est encore beaucoup mieux de nous consacrer un peu de votre temps. Ce serait en tout cas un encouragement pour ceux qui se dévouent pour faire vivre la représentation des retraités.

Le point le plus important de cette chronique reste aujourd'hui le sort du **projet LHC** qui conditionne l'avenir de l'Organisation. Le Directeur général Christopher Llewellyn Smith consacre toute son énergie à faire adopter ce projet au cours des mois qui viennent. Il est évident que les Anciens du CERN, très attachés au destin de leur Organisation dont ils sont légitimement

fiers, font des voeux pour le succès de l'approbation de ce projet qui assurera la poursuite de la carrière d'une institution européenne éminente.

Venons-en maintenant à des considérations plus terre à terre. Nous n'échappons pas à la loi qui fait qu'un **système informatique** est long à se purger de ses difficultés, même lorsqu'il est aussi simple que le nôtre. Une série d'incidents nous a fait perdre un temps appréciable mais heureusement, des amis compétents dans le CERN nous ont sortis des difficultés à de nombreuses reprises.

Nous avons le plus grand mal à stabiliser **notre fichier d'adresses** à cause de certains de nos membres qui omettent de nous indiquer leurs changements de résidences. Cela se traduit par des retours de courriers et par des recherches pénibles et longues. Ce sont aussi des membres que nous ne pouvons pas informer et qui de ce fait ne peuvent pas participer à nos activités. Aussi souhaitons-nous vivement qu'un effort soit fait pour nous informer de vos modifications d'adresses et d'avance nous vous remercions.

Nous avons produit une note synthétique à l'usage de ceux qui s'interrogent sur les REGIMES fiscaux respectifs (basés sur la fiscalité en vigueur en 1993) que présentent les implantations en France, dans le Canton de Genève ou dans celui de Vaud. Cette note peut être consultée aux Permanences.

Nous ne nous lasserons jamais de vous rappeler que nous souhaitons entretenir un dialogue avec vous sur les sujets qui vous

préoccupent. La fréquentation des permanences que nous tenons tous les mois est très satisfaisante mais nous aimerais que le contact que le Comité peut avoir avec ses membres s'améliore encore et que vous n'hésitez pas à nous téléphoner ou à nous écrire. **Ce Bulletin, qui est le vôtre,**

doit être une tribune ouverte pour ses lecteurs exposants leurs problèmes. Nous attendons vos lettres.

Il nous reste à vous souhaiter à tous un bon été.

La Rédaction.

Nous continuons de souhaiter très vivement qu'un dialogue s'instaure entre les retraités entre eux et avec le Comité par la voix de ce Bulletin. N'hésitez pas à nous écrire. Nous sommes prêts à publier les lettres ou articles que vous voudrez bien nous adresser. Dites-nous aussi ce que vous pensez de ce Bulletin qui est le vôtre et quels sont vos opinions sur tous les sujets touchant à votre état de retraités de l'Organisation.

Nous améliorons par tous les moyens la communication entre nos membres et nous. Vous savez que les permanences se tiennent tous les premiers mardis du mois. Il y a désormais un répondeur qui peut enregistrer vos messages au No (022).767.57.59. De plus, notre ordinateur reçoit maintenant les messages électroniques à l'adresse suivante: GAC @MACMAIL.CERN.CH.

EDITORIAL

We have today no trouble in writing the editorial : there is no lack of subject matter.

Let us begin with the organization of the **election of the new Committee** which we do every two years. Five of the 15 members of the Committee did not wish to stand for reelection. Appeals for new candidates produced only four, and ten outgoing members stood again (besides the

two observers to the Staff Association who are ex officio members). The Committee proposed that twelve people should be elected for the period 1994 - 1996. This was confirmed at the Annual General Meeting (see results on p.16 & 17). All is therefore well, on the surface at least. For it must be noted that only the devotion of a few, already in office for six years, has enabled the work to continue. One can deplore that, out of the 840

members of GAC, only four new candidates have come forward. It is, alas, the fate of all associations depending on voluntary effort. The new Committee will consist of the 12 elected members and the four ex officio members, delegates to the Staff Council.

The year 1994 will be a year of appeals for candidates and of postal votes. After the renewal of the Committee you have been asked to **elect our three representatives on the Council of the Staff Association.** Three (and not four as the mandate of Jacques Trembley runs until the end of next year, contrary to that of Lorenzo Resegotti). Five candidates have presented themselves but the result of the vote is not yet known at the date of going to press.

You will then be called to vote on the **modifications to the GAC statutes** consequent to the changes made at the end of last year to the statutes of the Staff Association. It is fitting to note among the changes in the **statutes of the Staff Association** that the GAC is recognized by the Staff Association as being the sole representative of the beneficiaries of the Pension Fund, membership of GAC implying membership of the Staff Association.

The tasks devolving on the Committee have increased sharply these last years with the more pressing need to make heard the voice of the pensioners in the different fora where their fate is decided. Furthermore, to allow its several members to be less constrained by a rigid timetable and to find the necessary expertise which cannot necessarily be found inside the Committee, the latter will, in accordance with the GAC

statutes, endeavour to recruit **coopted members.**

Our pensions narrowly missed, in December 1993, receiving an annual increase of 1.6%, although an increase of 4.6% had been acceptable to the consultant actuary and proposed by the Governing Board of the Pension Fund. At the end of a seemingly confused debate in the Finance Committee Mr Paul Levaux, Chairman of the Governing Board of the Pension Fund, intervening in extremis, succeeded in obtaining an increase of 3.0%, as you certainly know. Our active colleagues saw their salaries indexed by only 1.2%, which we strongly deplore.

At the end of February 1994 there were 847 members of GAC. When we sought candidates for election to the Committee only four people presented themselves. For the election for the Staff Council we have five candidates. About a hundred people were present at the Annual General Meeting on April 26. Allow us to emphasise again the meagre participation of our members in the life of the Association, which we strongly deplore. It is good to be a member, but still better to give us a little of your time. It would in any case encourage those who work to further the position of the pensioners.

The most important outstanding point in this report is today the fate of the **LHC project** which governs the future of the Organization. The Director General Christopher Llewellyn Smith is devoting all his efforts to have this project accepted in the coming months. It is clear that the CERN pensioners, very attached to the destiny of their Organization of which they are justly

proud, wish for the success of this project which will assure the continuation of the career of a leading European institution.

Let us now descend to more mundane matters. We are not immune from the law by which an **information system**, even one as simple as ours, suffers from lengthy teething troubles. A series of incidents have caused us an appreciable loss of time but happily competent friends at CERN have helped us out of difficulties on many occasions.

We have the greatest of difficulties in stabilizing our **address file** because some of our members fail to inform us of their change of address. This results in returned mail and in long and tedious searches. Also we are unable to inform these members of our activities in which they cannot take part. We sincerely hope that an effort can be made to keep us informed of your changes of address - for which we thank you in advance.

We have produced a summary note for those who wish to compare the relative fiscal advantages (based on the tax regulations in force in 1993) of residence in France or in the Cantons of Geneva or Vaud. This note can be consulted at the Permanences.

We shall never tire of reminding you that we wish to have a dialogue with you on the subjects with which you are preoccupied. The attendance at the Permanences which we have each month is very satisfactory, but we should like the contact which the Committee can have with its members to be further improved and that you should not hesitate in telephoning or in writing to us. **This Bulletin, which is yours, should be a tribune open to all its readers to put forward their problems.** We await your letters.

We wish you all a pleasant summer.

The Editors.

English readers of Bulletin No. 8

In the version of Bulletin No. 8 that went to press a number of errors remained, please accept our apologies.

We continue to wish very strongly that a dialogue should be opened amongst the pensioners themselves and with the committee in the pages of this bulletin. Don't hesitate to write to us. We are ready to publish letters and articles which you may like to send us. Tell us what you think of the bulletin, which is yours, and give us your opinions on all the subjects concerning you as CERN pensioners.

We shall use all means to improve communication between our members and ourselves. You know that the Permanences take place on the first Tuesday of each month. There is now an answering machine to record your messages (Telephone No (022)767.57.59). Also our computer now receives electronic mail with the following address: GAC@MACMAIL.CERN.CH.

ACTIVITES 1993 - 1994

Intervention du Président du GAC à l'Assemblée générale
du 26 avril 1994.

1. Evolution de l'effectif bénéficiaires de la Caisse de Pensions et du GAC

Le tableau suivant (source d'information: Bénéficiaires de la Caisse*, une indication de le Conseil d'Administration de la Caisse de notre représentativité, s'établit comme suit: Pension) montre l'évolution du nombre des bénéficiaires de la Caisse de Pensions.

Date de l'information de l'Administration de la Caisse	Bénéficiaires: toutes catégories
8 mars 1989	819
28 février 1990	914
20 février 1991	991
11 mars 1992	1122
5 mars 1993	1273
31 mars 1994	1393

Les catégories de bénéficiaires de la Caisse de Pensions comprennent les retraités, les conjoints survivants et les orphelins, les pensions bénévoles et les pensions différés. Ceux-ci se répartissent de la façon suivante:

	1989	1990	1991	1992	1993	1994 (mars)
Retraités	529	617	676	778	921	1026
Handicapés	45	45	47	51	59	53
Conjoints survivants	175	184	196	213	223	250
Orphelins	51	47	49	56	46	43
Pensions bénévoles	3	3	2	2	2	2
Pensions différés	16	18	21	22	22	19
Totaux	819	914	991	1122	1273	1393

Le Groupement des Anciens du CERN compte 847 membres à la fin février 1994.

Le rapport entre Membres du GAC et

1989	*360/749, soit 48%
1990	*466/846, soit 55%
1991	*513/919, soit 56%
1992	*630/1042, soit 60%
1993	*740/1203, soit 62%
1994 fév/mar	*847/1329, soit 64%

*Sauf orphelins, pensions bénévoles et différés

On voit que la proportion GAC vis-à-vis de la totalité des bénéficiaires de la Caisse de Pensions augmente d'année en année.

La répartition des bénéficiaires par pays de résidence:

France	685	soit 52%
Suisse	495	soit 37%
Autres européens	139	soit 10%
Reste du monde	10	soit 1%
Total	1329	soit 100%

2. Quelques remarques concernant le CERN

2.1 Le quarantième anniversaire de la fondation du CERN

L'anniversaire sera fêté le samedi 17 septembre (1994) et les pensionnés/pensionnées et leurs conjoints sont cordialement invités à partager la journée avec le personnel actif: (voir Bulletins 15/94, 11.4.94 et page 6 "Information Générales" du 16/94, 16.4.94). L'organisateur de la fête nous a demandé si nous étions intéressés d'ouvrir un stand "GAC" lors de cette manifestation. Nous en avons discuté lors de la dernière réunion de notre Comité et la réaction générale était positive.

2.2 Dernières Nouvelles du CERN

Comme vous le savez, le CERN a proposé un nouveau projet, le LHC. C'est une machine relativement bon marché parce qu'elle peut se servir du tunnel existant du LEP et des accélérateurs existants comme injecteurs. Avec l'abandon du SSC par les Etats Unis, le LHC devient un instrument unique au monde, vital pour l'avenir de la physique des particules et du même coup pour l'avenir du CERN. Mais dans les prévisions budgétaire, il y a 500 millions CHF manquants et malgré les efforts faits par le Directeur Général auprès des Etats Unis, du Japon, du Canada et de la Chine ..., le trou reste à combler, pour le moment. Malgré ces difficultés, le Conseil a voté, lors de sa dernière session, le 15 avril, à une écrasante majorité une résolution en faveur du LHC. Les délégués au Conseil ont voté par 18 voix

en faveur et une abstention la résolution suivante, relative au grand collisionneur de hadrons (LHC) et au programme scientifique à long terme du CERN.

"Le Conseil:

- confirmant sa conviction, exprimée dans sa résolution de décembre 1991 que le LHC est la machine qui convient pour la physique des particules et pour le CERN;

- impressionné par les arguments scientifiques et par l'utilisation économique dans le projet LHC d'investissements réalisés précédemment au CERN;

I. prend note de la stratégie globale du CERN proposée pour les années 1995-2005 et appuie la Direction pour promouvoir le LHC comme élément central du programme à long terme du CERN;

II. souhaite que le LHC soit réalisé dans le cadre du programme de base du Laboratoire et souhaite également que le projet et son financement soient approuvés par consensus général;

III. est conscient de l'intérêt que suscite le projet dans le monde et s'en réjouit, souhaite que des physiciens d'Etats non-membres participent au projet, étant entendu que l'utilisation à grande échelle des installations du CERN doit s'accompagner d'un apport de ressources au projet de la part des Etats non-membres intéressés, et appuie le projet de créer un statut approprié pour la participation d'Etats non-membres apportant des contributions appréciables;

IV. prend note de l'existence d'une gamme souple d'options en matière de financement, le cas échéant sur la base de ce qui est attendu

actuellement en matière de contributions supplémentaires, y compris des options qui permettraient de réaliser le LHC sans ces contributions;

V. fait sienne la proposition d'un examen approfondi de l'évolution du projet à une date appropriée et en tout cas avant la fin de 1997, en vue de définir avec plus de précision le calendrier de sa réalisation compte tenu du financement envisagé;

VI. exprime sa meilleure intention de s'acheminer vers une décision sur le LHC au cours du premier semestre de 1994."

Il me semble qu'après une période de sérieuse incertitudes, le résultat de ce conseil est plutôt ressenti comme positif.

3. L'Association du Personnel

Les nouveaux Statuts de l'Association de Personnel

Les nouveaux Statuts proposés par le Conseil du Personnel ont été approuvés. Les points principaux nouveaux qui nous concernent sont les suivants:

- a) Les membres du GAC sont membres de l'Association du Personnel; auparavant, ils étaient membres extraordinaires.
- b) Nous avons maintenant le droit de vote dans une Assemblée Générale, mais uniquement pour les affaires qui concernent les pensionnés.
- c) Nous avons droit à un délégué au Conseil du personnel pour 200 membres du GAC. Auparavant, nous avions en tout deux observateurs: maintenant, avec nos 847 membres, nous avons droit à quatre délégués.

Il faut se rappeler que nos relations avec l'Association du Personnel sont les seuls liens

officiels que nous avons avec le CERN: c'est particulièrement important en ce qui concerne nos sujets de préoccupation – les pensions et l'assurance maladie.

4. Activités internes du GAC

Les autres sujets d'activité de notre groupement vont être traités par les responsables respectifs plus tard cet après-midi.

J'aimerais maintenant remercier les membres sortant du Comité pour leur dévouement et leurs services rendus au sein du Comité. Il s'agit des personnes suivantes:

Alfred Günther,
Theo Kröwerath,
Bruno Nicolai,
Marcelle Rouiller,
Thea Vermeulen.

5. L'Indexation des Pensions

Le Comité de Finances de décembre 1994 a tout d'abord considéré l'indice de traitements pour le personnel actif. La valeur calculée était de 4.53% mais le Comité a rapidement écarté ce chiffre pour finalement adopter un indice pour le budget du personnel de 1.6%, ce qui donne un indice de traitement de seulement 1.2%.

Concernant l'indice pour les Pensions, le Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions a proposé la valeur calculée de 4.6%. Certains délégués ont proposé un chiffre proche de l'indice accepté pour les traitements du personnel actif. Au cours d'un débat qui s'est avéré difficile, il est apparu que certains délégués avaient oublié que le système de pensions au CERN était un système capitalisé, et non pas un système

budgetisé. A ce moment, le Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions a fait une clarification et a proposé le chiffre de 3%, qui était finalement accepté. Malgré le fait que nous sommes tous déçus de ne pas recevoir la valeur calculée de 4.6%, nous sommes néanmoins reconnaissants à Monsieur Paul Levaux pour ses efforts, tout

en déplorant que le personnel actif ne touche que 1.2%.

Je laisse à Monsieur Lorenzo Resegotti le soin de vous donner une plus ample information et en même temps la position du Comité du GAC sur ce point.

Gordon Munday

PROGRESS REPORT 1993-1994

Report by the President of GAC to the Annual General Meeting
of April 26 1994.

1. Evolution of the strength of the beneficiaries of the Pension Fund and of GAC.

The following table, originating from the Management Board of the Pension Fund, shows the evolution of the Fund's membership.

Date of the Board information	All categories Beneficiaries
8 Mar 1989	819
28 Feb 1990	914
20 Feb 1991	991
11 Mar 1992	1122
5 Mar 1993	1273
31 Mar 1994	1393

The categories of the beneficiaries of the Pension Fund comprise: the pensioners, the handicapped, surviving spouses, and orphans and deferred pensioners. They are distributed as follows:

	1989	1990	1991	1992	1993	1994 (March)
Pensioners	529	617	676	778	921	1026
Incapacitated	45	45	47	51	59	53
Surviving spouses	175	184	196	213	223	250
Orphans	51	47	49	56	46	43
Ex gratia pensions	3	3	2	2	2	2
Deferred pensions	16	18	21	22	22	19
Total	819	914	991	1122	1273	1393

The CERN Pensioners' Association had 847 members at the end of March 1994. The ratio GAC members/Beneficiaries of the Fund* is as follows:

1989	*360/749, or 48%
1990	*466/846, or 55%
1991	*513/919, or 56%
1992	*630/1042, or 60%
1993	*740/1203, or 62%
1994 fév/mar	*847/1329, or 64%

**(excepting orphans, ex gratia payments and deferred pensions)*

We see that the ratio of GAC members to the total number of beneficiaries of the Fund is increasing slowly from year to year.

The distribution of beneficiaries by country of residence is:

France	685	or 52%
Switzerland	495	or 37%
Other European	139	or 10%
Rest of the world	10	or 1%
Total	1329	or 100%

2. Some remarks about CERN

2.1 The fortieth anniversary of the founding of CERN

The anniversary will be celebrated on Saturday 17 September (1994) and pensioners and their companions are invited to spend the day in the same way as the active staff (see Bulletins 15/94, 11.4.94 and page 6 "General Information" of 16/94, 16.4.94). The programme organizer has asked us if we are interested to man a stand GAC on this occasion. We discussed the matter in our last committee meeting and the reaction was positive.

2.2 Latest news from CERN

As you all know CERN has proposed a new project, LHC (Large Hadron Collider), a relatively cheap machine because it uses the existing LEP tunnel and existing accelerators used as injectors. After the abandonment of the SCC by the United States, the LHC would be a unique instrument for the world, vital for particle physics and for the future of

CERN. However the budget estimation shows that there is a deficit of CHF 500 million and despite the efforts made so far by the Director General in the United States, Japan, Canada, China ..., the gap remains for the moment. In spite of these difficulties, the Council of CERN has voted with a very large majority at its last session on the 15 April a resolution, quoted below, in favour of the LHC. The delegates voted 18 in favor and one abstention to the following resolution relating to the LHC and CERN's long term scientific programme.

"Council:

- confirming its belief as stated in the Council's December 1991 Resolution that the LHC is the right machine for particle physics and for CERN;

- being impressed by the scientific case and by the economical utilisation in the LHC project of investments previously made by CERN;

I. notes the overall strategy of CERN proposed for the years 1995-2005 and supports the Management in proposing the LHC as the central element of the long-term programme of CERN;

II. wishes to see the LHC implemented as part of the basic programme of the laboratory, and wishes the project and its financing to be approved by general consensus;

III. is conscious of and welcomes the world interest in the project, wishes that involvement in non-Member State physicists should be on the understanding that usage on a significant scale must involve the contribution of resources to the project by the non-Member

States concerned, and supports the prospect of creating an appropriate status for the participation of non-Member States making significant contributions;

IV. notes that a flexible range of funding options exists, building where appropriate on current expectations concerning supplementary contributions including options which would allow the LHC to be constructed without such contributions;

V. endorses the proposed comprehensive review of the progress of the project, to be carried out at an appropriate time and in any case before the end of 1997 in order to define more precisely the timetable for execution of the project in the light of the foreseen funding;

VI. expresses its best intention to move to a decision to approve the LHC during the first half of 1994."

It appears to me that following a period of great uncertainty, the outcome of this Council can be taken as positive.

3. The Staff Association The new Statutes of the Staff Association

The new Statutes proposed by the Council of the Staff Association have been approved. The main points that concern us are:

- a) Members of GAC are now members of the Staff Association, whereas before they were extraordinary members.
- b) We have the right to vote in a General Assembly but only in matters that concern pensioners.

c) We have the right to one Delegate per 200 GAC members. With 847 members we can now have four delegates instead of only two observers.

It should be recalled that affiliation with the Staff Association is our only official link with CERN: a matter of particular importance given the subjects of our major preoccupation – pensions and health insurance.

4. Internal GAC Activities

Those responsible for some important GAC activities will be speaking later this afternoon.

I should like to thank the retiring members of our Committee for their help during the last two years:

Alfred Günther,
Theo Kröwerath,
Bruno Nicolai,
Marcelle Rouiller,
Thea Vermeulen.

with whom it has been a pleasure to work.

5. The Adjustment of Pensions (Cost of Living, etc.)

The Finance Committee at its December meeting began by considering the salary index for the active staff. The calculated value for this index was 4.53%, but the Committee rapidly moved away from this figure and finally voted for a personnel budget index of 1.6% which leads to a salary index of only 1.2%.

Concerning the pension index, the Chairman of the Governing Board proposed the calculated value of 4.6% then some delegates proposed a figure of 1.6%. In the

course of a difficult debate, it appeared that certain delegates had forgotten that the CERN pension system was capitalized and not a budgetised system. The Chairman of the Governing Board then clarified the situation and proposed a figure of 3%, which was finally accepted. In spite of the fact that we are all disappointed not to receive the calculated figure of 4.6%, we are nevertheless

all grateful to Mr. Paul Levaux for his efforts, whilst deeply regretting that the active staff were granted only 1.2%.

Lorenzo Resegotti will shortly fill more detail and at the same time state the position of the Committee of GAC on this point.

Gordon Munday

PROGRAMME 1994-1995

Intervention du Président du GAC à l'Assemblée générale
du 26 avril 1994.

Vous avez bien voulu approuver le nouveau Comité. Comme vous avez pu constater, il compte deux nouvelles personnes: MM. Pierre Fogli et Jacques Leroux. Le Comité m'a réélu à nouveau comme Président. Je le remercie pour la confiance qu'il me fait. Je vais m'efforcer de répondre à son attente. Il nous reste encore à trouver des volontaires pour l'élection des nos délégués auprès du Conseil de l'Association du Personnel.

Qu'allons nous faire dans le futur?

- Nous essayons d'augmenter notre efficacité en tant que groupement de deux façons:

- 1- Premièrement, nous cherchons d'avantage d'aide pour les travaux du Comité en cooptant des personnes assez qualifiées et ayant un peu de temps disponible.

Nos actuels statuts nous permettent de coopter des personnes pour des tâches

spécifiques, mais ne donnent pas le droit au statut de membre du Comité.

Nous proposons de modifier les statuts pour qu'ils soient en accord avec les nouveaux statuts de l'Association du Personnel et aussi pour nous permettre de coopter des personnes tout en leur donnant le droit de devenir membre du Comité à part entière. (ce point sera traité par Monsieur Resegotti un peu plus tard).

Une autre possibilité d'arriver à obtenir de l'aide se fera par le moyen de délégués élus, par vous, au Conseil du Personnel. Ce qui donne, ex officio, le statut de membre du Comité du GAC.

Deuxièmement, nous voulons augmenter nos effectifs qui sont maintenant à 64% du total des bénéficiaires. Parce que plus on compte de membres, plus on a de la crédibilité et du poids.

Encore une fois, il y a deux approches possibles:

- Je fais appel à tous les membres du GAC de persuader leurs amis non membres que le GAC est là pour défendre les droits et intérêts de tous les pensionnés et que c'est dans leur propre intérêt de se joindre au Groupement.
- La deuxième approche est une affaire du Comité. Nous allons créer une lettre, si possible personnalisée et dans la langue de la personne destinataire où nous allons attirer l'attention sur le fait que le GAC n'est pas simplement une amicale qui organise quelques voyages et rencontres et qui est en conséquence d'un intérêt limité aux gens habitant en France et Suisse voisine. En vérité, le GAC fait beaucoup plus, notamment il s'efforce de défendre les droits et intérêts des pensionnés dans un monde qui devient de plus en plus difficile à vivre.

Pour réaliser tout cela, nous avons besoin de votre soutien et aide.

2- Il est clair que nos premiers soucis restent la caisse de Pensions et la caisse Maladie. Sur ce dernier point, nous espérons aussi trouver de l'aide dans la collaboration avec nos amis de l'ONU-AAFI.

3- Deux de nos activités, d'une nature différente, et qui avaient trouvé beaucoup de succès auprès de nos membres vont continuer comme dans le passé:

- premièrement, les "permanences" qui étaient, en général, bien suivies et qui nous ont donné l'occasion de mieux comprendre les soucis et problèmes de nos membres.
- deuxièmement, les activités sociales et culturelles ont du succès et sont très bien organisées.

4- Le Comité du GAC et les éditeurs du bulletin sont toujours intéressés de recevoir des réactions de votre part. Ils sont toujours ouverts à toute idée nouvelle et aussi aux éventuelles critiques.

Gordon Munday.

PROGRAMME 1994-1995

Report by the President of GAC to the Annual General Meeting
of April 26 1994.

You have been good enough to approve the new Committee. As you see there are two new faces and new blood - Pierre Foglie and Jacques Leroux. The Committee has again elected me as President – I thank them for their confidence in me, I will try to live up to their expectations. We have still to find

volunteers for the election of our delegates to the Staff Council.

What are we going to do in the future?

1. We are going to try to increase our efficiency as an Association in two ways:

first, we will try to get more help in the Committee by coopting one or two people that

are sufficiently qualified for a specialized task and have some time available.

Our present Statutes allow us to coopt for specific tasks but does not permit the status of Committee member.

We propose to modify our Statutes to bring them in line with the new Statutes of the Staff Association and also allowing the cooption of people with full Committee membership status. (This point will be treated by Lorenzo Resegotti a little later.)

Another means of acquiring help is via the delegates elected by to the Staff Council. The elected delegate is ex officio a member of the GAC Committee.

second, in order to better defend our interests we must increase our numbers now 64% of the beneficiaries. The more members the greater credibility and weight we will have.

There are two approaches possible:

I call upon all GAC members to persuade their non-member friends that GAC is there to defend the rights and interests of all pensioners and that it is in their own interest to join the Association. To succeed in this we have need for your help and support.

The second approach is on the business of the Committee. We will draft a letter, whenever possible personalized in the language of the addressee, where we will draw attention to the fact that GAC is not just a club that organizes a few trips and meetings

and thus is only interesting to those who live in the Geneva region. In truth GAC does much more, particularly it attempts to defend the rights and interests of the pensioners in a world which is becoming more and more difficult to live in. Here we may need your help to find the addresses of non-members.

2. It is clear that our major worries are connected with the Pensions and Health Insurance. On the last point we hope to find a measure of help in our collaboration with our friends from the United Nations - AFICS (Association of Former International Civil Servants).

3. Two of our activities, of a different nature, that have been successful will continue as in the past:

Firstly, the "permanence" in general well attended and which gives us the occasion to better understand the worries and problems of our members.

Secondly, the social and cultural activities have been a success and are well organized.

4. The GAC Committee and the editors of the Bulletin are always interested in receiving your reactions. We remain open to new ideas and possible criticism.

Gordon Munday.

RESULTATS DES ELECTIONS

ELECTION RESULTS

MEMBRES DU COMITE

COMMITTEE

Votes exprimés	526	Votes cast.
Bulletins valables	521	Valid papers.
Bulletins nuls	5	Spoilt papers.
Voix Votes		Voix Votes
ALBRECHT	Werner	LEROUX
BRECHES	Suzanne	LEVY-MANDEL
BUATHIER	Jean-Paul	MUNDAY
CESELLI	Mario	PLASS
FOGLI	Pierre	ROBERT
GREGOIRE	Raymond	STANDLEY
HUGI	Ernst	TETU

Nous avons eu la très grande satisfaction d'enregistrer 526 votants, 64.3% de nos membres. C'est la première fois qu'une telle participation est constatée.

We are very pleased to record 526 votes, 64.3% of our membership. It is the first time we have such a participation.

VERIFICATEURS AUX COMPTES

AUDITORS

Votes exprimés	517	Votes cast.
Bulletins valables	511	Valid papers.
Bulletins nuls	3	Spoilt papers.
Bulletins blancs	3	Blank votes.

		Voix Votes		Voix Votes
DISS	Jean-Paul	391	GUICHARD	Gladys
GEORGIJEVIC	Milan	328	VERMEULEN	Théa
Mme Vermeulen, MM. Diss et Georgijevic sont élus. Mme Guichard fait fonction de suppléante.			Mrs Vermeulen, MMrs Diss and Georgijevic are elected. Mrs Guichard will act as alternate.	

LE NOUVEAU COMITE. THE NEW COMMITTEE.

PRESIDENT	Gordon Munday	PRESIDENT
VICE-PRESIDENTS	Ingrid Plass	VICE-PRESIDENTS
SECRETARIAT-BUREAU	Robert Lévy-Mandel Suzanne Brèches Pierre Fogli Raymond Grégoire	SECRETARIAT
TRESORIER	Werner Albrecht Jean-Paul Buathier	TREASURERS
RELATIONS INTERNATIONALES	Ingrid Plass Gordon Munday	INTERNATIONAL RELATIONS
QUESTIONS FEMININES PERMANENCES	<u>Siège vacant - Vacant</u> Ernst Hugi Jacques Leroux	WOMENS' CONCERNS PERMANENCES
PENSIONS	Lorenzo Resegotti *	PENSIONS
CAISSE MALADIE	<u>Siège vacant - Vacant</u> Jacques Trembley * - <u>Siège vacant - Vacant</u>	HEALTH INSURANCE
BULLETIN	Robert Lévy-Mandel Peter Standley	BULLETIN
RENCONTRES-VOYAGES	<u>Siège vacant - Vacant</u> Jean Robert <u>Siège vacant - Vacant</u>	MEETINGS-TRAVEL

* Délégué au Conseil du personnel
* Delegate to the Staff Council

ECHOS DU COMITE

Depuis la parution du dernier bulletin, l'action de Comité s'est poursuivie sur le même rythme soutenu. Nos délégués auprès du Conseil de l'Association du personnel nous ont fidèlement retransmis la teneur des différentes réunions. Ils ont enregistré les réactions de leurs collègues du Comité afin de s'en faire les porte-parole autorisés.

Les élections pour le renouvellement du Comité du GAC ont occupé une bonne partie du temps. Quelques membres du Comité actuel ont exprimé le désir de s'en retirer, estimant que parmi les nouveaux retraités, les bonnes volontés ne devraient pas manquer. Il a été demandé à certains, aux activités très spécifiques de ne pas démissionner dans l'attente de voir s'ils pouvaient être efficacement remplacés. Nous espérons qu'une harmonie heureuse entre anciens et nouveaux élus pourra être réalisée.

Il serait bon de faire ressortir, à cette occasion, le travail effectué par des membres du Comité qui consacrent une bonne partie de

leur temps à accomplir des tâches dont le volume n'apparaît pas toujours au premier abord. Sans citer de noms, je pense à la tenue de la comptabilité, en particulier, ce qui concerne les cotisations. Ce travail obscur est souvent compliqué par un manque de rigueur dans la manière d'effectuer les versements, ce qui conduit quelquefois à des enquêtes délicates.

Un autre travail important est celui de la rédaction du présent bulletin qui bien qu'étant une oeuvre collective, nécessite un long travail de traduction, de correction ainsi que de mise en page.

N'oublions pas aussi l'organisation des voyages et excursions, où des efforts importants sont quelquefois mal récompensés par le petit nombre de membres intéressés.

Raymond Grégoire.

ECHOES OF THE COMMITTEE.

Since the appearance of the last bulletin the work of the Committee has continued with the same steady rhythm. Our

delegates to the Council of the Staff Association have faithfully reported to us the purport of the various meetings. They have

noted the reactions of their fellow committee members so as to be authoritative representatives.

Elections for the renewal of the GAC Committee have taken up a good part of the time. Some members of the existing Committee have expressed their wish to withdraw, considering that goodwill should not be lacking among the newly retired. Others, with very specific responsibilities, have been asked not to resign until it is seen whether they can be replaced efficiently. We hope that a happy harmony between the old and the new members will be established.

It would be good, on this occasion, to bring forward the work done by members of the Committee who devote a good part of their time in carrying out tasks whose size is not always apparent at first sight. Without quoting

names, I think of the bookkeeping and in particular that for the subscriptions. This obscure work is often complicated by a lack of care in the way in which subscriptions are paid, which sometimes leads to complicated searches.

Another considerable work is that of the editing of the present bulletin which, although being a collective work, entails a lengthy process of translation, proof reading as well as its layout.

Let us not forget the organization of the tours and excursions, where considerable efforts are sometimes meagerly rewarded by the small number of participants.

Raymond Grégoire.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Comme dans le passé, nous continuons nos échanges avec les collègues de l'AAFI-AFICS (groupement des anciens de toutes les organisations annexées à l'ONU). Monsieur G.L. Munday et moi-même ont été invités au mois d'octobre de l'année passée par leur nouveau président Monsieur A. Ali, à une réunion de l'AAFI-AFICS à l'ONU. Nous leur avons, par la suite, rendu la politesse en invitant à notre réunion du mois de février Monsieur Ali et Monsieur Vessereau qui s'occupe des questions de caisse maladie. Ces deux messieurs nous ont parlé de leur

groupement et des questions et problèmes qui les occupent.

A cette occasion, Monsieur G.L. Munday et J. Trembley ont été invités à l'ONU pour participer à une réunion qui avait comme sujet les problèmes concernant les assurances maladies.

Du fait que nos organisations se trouvent toutes à Genève, nous avons pu constater que nous avons beaucoup de problèmes en commun et pensons que nous pouvons profiter les uns des autres.

HOMES POUR PERSONNES AGEES

Nous sommes en train d'établir un catalogue avec des adresses de homes pour personnes âgées dans les environs de Genève. Il vous sera possible de l'étudier lors des permanences de chaque mois.

Malheureusement, il ne nous a pas été possible d'établir une comparaison de prix et de prestations entre les différentes maisons.

Celle-ci sont trop différentes les unes des autres, cantonales, fédérales, privées, etc. et n'offrent pas partout les mêmes prestations.

Les prix étant partout extrêmement élevés, nous avons pensé faire une petite enquête sur les possibilités d'aide et soins à domicile.

Ingrid Plass

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

Relations with the International Organizations

As in the past we continue our meetings with our colleagues of the AAFI-AFICS (Association of Former International Civil Servants, grouping all organizations associated with UNO). Mr G.L.Munday and myself have been invited in October last year by their new President Mr A.Ali, to a meeting of AAFI-AFICS at the UN. We invited their President, Mr Ali and Mr Vissereau, who deals with questions of health insurance, to our February Committee meeting. These two gentlemen spoke to us of their association and of the questions and problems which confront them.

On this occasion G.L.Munday and J.Trembley were invited to attend a meeting at the UN dealing with problems concerning health insurance.

Since all these organizations are in Geneva we have noted that we have many problems in common and that we can mutually profit from each other.

Old people's homes

We are in the process of establishing a catalogue of addresses of old people's homes in the Geneva area. It will be available for you to consult at the monthly Permanences.

It has, unfortunately, not been possible to establish a list of the tariffs of these establishments. They differ too much from each other (cantonal, federal, private etc) and do not offer the same services.

The catalogue will nevertheless give you a rough idea of the various possibilities.

Ingrid Plass.

NOUVELLES DES PERMANENCES

Cette rubrique doit vous permettre de trouver, au travers des questions qui nous sont posées, des réponses aux problèmes que vous rencontrez, à tout le moins des amorces de réponses à ces problèmes, et de vous engager à venir nous voir chaque premier mardi du mois, sauf pendant les mois d'été (juillet et août). Rappelons que l'annonce des permanences est faite régulièrement dans le Bulletin hebdomadaire du CERN.

1) INFORMATION GENERALES

Au cours des six séances tenues durant la période du 5 octobre 1993 au 5 avril 1994 nous avons eu la visite de 23 personnes. Le nombre de consultations par séance a varié entre 1 et 7, la moyenne était de 3,8 visites par séance.

Parmi les sujets traités, les questions d'impôts deviennent de plus en plus importantes. Durant les six dernières séances, un bon tiers des entretiens a été consacré à ce sujet.

Il est, enfin, intéressant de noter que depuis juin 1988, quand la Permanence a été inaugurée, jusqu'au 5 avril 1994, nous avons enregistré 136 visiteurs au total. Certes, quelques personnes sont venues nous voir plusieurs fois, mais toujours est-il que plus de 10% de nos membres ont déjà profité de ce service mis à leur disposition.

2) IMPOTS: DEDUCTIONS DES FRAIS MEDICAUX NON REMBOURSES PAR LA CAISSE MALADIE

Nous espérons que nos collègues, résidant dans le canton de Genève, n'ont pas oublié, lors de la dernière déclaration d'impôt, de déduire les frais médicaux non remboursés par la caisse maladie. Ces frais sont effectivement déductibles jusqu'à une limite de :

- Fr. 3.000.- pour une personne seule âgée de moins de 65 ans,
- Fr. 4.500.- pour une personne seule âgée de plus de 65 ans,
- Fr. 4.500.- pour un couple dont les deux membres sont âgés de moins de 65 ans,
- Fr. 6.750.- pour un couple dont au moins un membre est âgé de plus de 65 ans.

Le service fiscal n'exige pas que les pièces justificatives se référant à cette déduction soient jointes à la déclaration. Mais il va sans dire que ces pièces doivent être tenues à disposition pour le cas où le service fiscal les demande pour vérification (voir à ce sujet le chapitre suivant).

A titre d'information, nous tenons à décrire brièvement comment ces frais sont traités dans le canton de Vaud, bien que ce point n'ait pas encore été soulevé à nos Permanences. La loi fiscale du canton de Vaud ne prévoit une réduction de revenu imposable que lorsque les frais médicaux non remboursés par les caisses maladie grèvent

trop lourdement le revenu et la fortune du contribuable. Cette réduction est accordée par une procédure distincte de la taxation. La demande en est faite sur la formule 22025 qui peut être obtenue auprès de la commission d'impôt du district du domicile de l'intéressé, et elle doit être adressée à cette commission.

En règle générale, la réduction pour frais médicaux n'est accordée que si le montant des frais dépasse certaines limites, appréciées en fonction du revenu et de la fortune du contribuable. Afin, que nos collègues ne se lancent pas inutilement dans

cette procédure, nous donnons ci-après les limites se référant à des situations familiales et financières choisies quelque peu arbitrairement. Si les frais médicaux non remboursés par la caisse sont égaux ou inférieurs aux montants indiqués, il n'y a donc aucune réduction d'impôt. Une réduction est accordée et augmente dans la mesure où ces valeurs limites sont dépassées. L'on s'aperçoit qu'il faut être, soit assez pauvre, soit très malade, ou les deux à la fois pour pouvoir profiter de cet allègement fiscal.

Revenu net Fr.	Fortune Fr.	Situation familiale	Frais médicaux limites par an (moyenne sur 2 ans) Fr.
40.000.-	100.000.-	Personne seule	4.500.-
		Couple	2.000.-
70.000.-	200.000.-	Personne seule	11.000.-
		Couple	8.500.-
100.000.-	300.000.-	Personne seule	17.500.-
		Couple	15.000.-

3) DOCUMENTS FOURNIS PAR AUSTRIA

Durant la séance du 5 avril 1994 une collègue, résidant à Genève, est venue se plaindre à nouveau au sujet des documents fournis par notre caisse maladie. Cette fois, elle mettait en cause une liste de remboursements que l'AUSTRIA lui avait envoyée à sa demande, justement pour avoir une attestation se référant à la déduction dans la déclaration d'impôts, des frais médicaux non remboursés par la caisse (voir chapitre précédent). Son grief était que cette liste (Schadensblatt = liste de dégâts) est

entièrement rédigée en allemand et que dans les deux dernières colonnes les sommes finales seraient fausses.

Il serait, sans doute, souhaitable que tous les documents qui nous parviennent de l'AUSTRIA soient rédigés en français. Dans notre cas particulier, nous pensons, cependant que la langue ne devrait pas présenter un obstacle. La liste comporte peu de texte et beaucoup de dates et de chiffres donc la signification devrait être évidente même pour quelqu'un qui ne connaît pas l'allemand. Quant aux sommes finales, il nous semble que celles-ci comportent un cumul d'une période

antérieure (question de programmation). Cela est, à notre avis, de peu d'importance. Ce qui compte est que la liste donne pour chaque traitement la durée, la date d'enregistrement de la demande de remboursement, le montant de la facture et le montant remboursé par la caisse. Comme pièce justificative à l'intention du service fiscal, cette liste nous semble donc tout à fait valable.

4). Allocations pour frais d'études.

Il semble qu'il soit utile de préciser la question des allocations pour frais d'études des enfants: les bénéficiaires de la Caisse de pensions ne faisant pas partie du personnel duCERN, l'Organisation ne leur verse plus aucune allocation de cette catégorie.

*

Même si vous n'avez pas de questions précises à nous poser, n'hésitez pas à venir nous voir. Vous pouvez souvent nous donner des informations qui seraient utiles à d'autres retraités. Les visites de courtoisie sont appréciées, elles aussi, elles permettent d'avoir des discussions générales qui, souvent, nous ouvrent de nouveaux horizons.

Pour toutes les personnes qui n'auraient pas la possibilité de venir aux permanences, nous leur demandons de nous écrire à l'adresse du Groupement en spécifiant:

"GAC - Permanences"

Ernst Hugi.

* *

NEWS OF THE 'PERMANENCES'

Report by Ernst Hugi to the Annual General Meeting
of April 26 1994.

This chapter should enable you to find, through questions that have been put to us, answers to problems that you may meet - or at least the beginning of answers to these problems - so encouraging you to come and see us on the first Tuesday of each month (except during the summer months). The times of the 'Permanences' are given in the CERN Weekly Bulletin.

1. General Information

During the six sessions which took place in the period from October 5 1993 to

April 5 1994 we received the visits of 23 people. The number of consultations varied between one and seven, with an average of 3.8 visitors per session.

Among the subjects covered, tax questions become more and more numerous. During the last six sessions a good third of the interviews were devoted to this subject.

Lastly, it is interesting to note that from June 1988, when the Permanences

were inaugurated, to April 5 1994 we have received a total of 136 visitors. A few people certainly have come to see us several times but nevertheless more than 10% of our members have already profited from the service put at their disposition.

2. Taxes: Deductions of medical expenses not reimbursed by the health insurance scheme.

We hope that our colleagues resident in the Canton of Geneva have not forgotten in their last tax declaration to deduct medical expenses not reimbursed by the health insurance scheme. These expenses are in fact tax deductible up to the following limits:

CHF 3'000.- for a single person under 65 years of age

CHF 4'500.- for a single person over 65 years of age

CHF 4'500.- for a couple both of whom are under 65 years of age

CHF 6'750.- for a couple one of whom is over 65 years of age.

The fiscal authorities do not require you to send supporting evidence for these deductions with your tax declaration. It goes without saying that you must keep this evidence in case the fiscal authorities require them for verification (see Section 3 below).

For information we should like to describe briefly how these expenses are treated in the Canton of Vaud, although this point has not yet been raised at a Permanence. The fiscal law in Vaud

provides for a reduction in taxable income only when medical expenses by the health insurance scheme are too heavy a burden on the taxpayer's income and capital. The reduction is granted by a procedure distinct from the tax assessment. The request is made on Form 22025, which is obtainable from the Commission d'impôt of the district in which the taxpayer is domiciled, and to whom it should be returned.

As a general rule, the deduction for medical expenses is only granted if the total of these expenses exceeds certain limits determined by the Taxpayer's income and capital. So that our colleagues do not launch themselves unnecessarily into this procedure we give below the limits for a few somewhat arbitrarily chosen family situations. If the medical expenses not reimbursed by the health insurance scheme are less than or equal to the sums indicated there will be no tax reduction. A reduction is granted and increases with the excess above the limiting values. One can see that one must either be rather poor or very ill, or both at once to be able to profit from this tax reduction.

Net income Fr.	Capital Fr.	Family status	Annual limits for medical expenses (averaged over 2 years) Fr.
40.000.-	100.000.-	Single	4.500.-
		Couple	2.000.-
70.000.-	200.000.-	Single	11.000.-
		Couple	8.500.-
100.000.-	300.000.-	Single	17.500.-
		Couple	15.000.-

3. Documents provided by AUSTRIA

During the session of April 5 1994 a colleague living in Geneva came to complain again about documents provided by our health insurance scheme. This time it was about a list of reimbursements which AUSTRIA had sent at her request in order to have a justification for the deductions claimed in her tax declaration for medical expenses not reimbursed by AUSTRIA. Her complaint was that this list (Schadensblatt = damages list) is entirely in German and that the final totals in the last two columns are incorrect.

It would be, without doubt, desirable that all the documents sent to us by AUSTRIA should be in French. We think however that in this particular case the language should not be an obstacle. The list has little text but many dates and numbers whose significance should be evident even for someone with no knowledge of German. As to the final totals it seems to us that these include a

carry over from a previous period (a question of programming). This is, however, of little importance. What counts is that the list gives for each treatment the duration, the date on which the reimbursement claim was registered, the amount of the bill and the amount reimbursed by AUSTRIA.

This list seems to us to be a completely valid voucher for the fiscal authorities

4. Education grants.

It seems useful to be precise on the question of the education grants for children: the beneficiaries of the Pension Fund not being CERN staff members, the Organization does not pay them any grant of this category.

* *

Even if you do not have precise questions to ask us, do not hesitate to come and see us. You can often give us

information which would be useful to other pensioners. Courtesy visits are appreciated - they make for general discussions which open new horizons for us.

For those who have difficulty in coming to the "Permanences", please write

to us at the address of our Association, specifying:

"GAC Permanences".

Ernst Hugi.

LE BILLET DU TRESORIER

Nous vous donnons ci-après le tableau de compte et profit établi à la fin de 1993. A cette date, le GAC comptait 818 membres. Par contre, l'encaissement se soldait à 15'630 frs, ce qui signifie qu'une quarantaine de membres n'ont versé leur cotisation qu'au début de 1994.

D'autre part, du fait du changement des statuts de l'Association du personnel qui a entraîné les modifications apportées aux nôtres, nous sommes tenus désormais d'encaisser les cotisations de l'année jusqu'au 31 janvier de l'année en cours (cet encaissement se fait dès le mois d'octobre jusqu'au 31 janvier). De ce fait, nous avons déjà reçu jusqu'à la fin de 1993 9'914 frs puis, au mois de janvier 1994, 2'695 frs, soit

un total de 12'609 frs, venant de 630 membres très fidèles.

Actuellement, il reste encore une cinquantaine de personnes qui n'ont pas encore réglé leur cotisations pour 1994. Nous invitons une fois encore les personnes qui n'ont toujours pas modifié leur ordre de paiement pour tenir compte de la date du 31 janvier, limite pour acquitter leur cotisations pour l'exercice 1994, de bien vouloir le faire sans tarder. Il reste encore une trentaine de personnes concernées.

Merci de votre compréhension.

*Werner Albrecht
Trésorier.*

EXERCICE 1993
FINANCIAL YEAR 1993

COMPTE PROFITS ET PERTES
PROFIT AND LOSS ACCOUNT

DESIGNATION HEADING	DEPENSES EXPENDITURE	RECETTES INCOME
Cotisations 1993 Subscriptions 1993		15'630.-
Cotisations 1994 (encaissées en 1993) Subscriptions 1994 (received in 1993)		9'914.-
Voyages Travel	74'953.10	75'125.-
Frais généraux General expenses	2'385.40	
Matériel informatique Data processing equipment	4'205.65	
Imprimerie (Bulletin GAC etc) Printing (GAC Bulletin etc)	1'698.50	
Taxes CCP Postal cheque account charges	897.70	
Frais bancaires Bank charges	47.80	
Intérêts CCP et bancaires CCP & bank interests		2'156.90
Impôts anticipés Withholding tax	754.90	579.95
Excédent de recettes Net income	18'462.80	
Balance Balance	103'405.85	103'405.85

BILAN DU 31 DECEMBRE 1993
BALANCE SHEET DECEMBER 31 1993

DESIGNATION HEADING	ACTIF CREDIT	PASSIF DEBIT
Compte CCP	6'049.50	
Postal cheque account		
Banque SBS 109,245-0	625.70	
SBS Bank account 109,245-0		
Banque SBS 109,245-1	50'324.05	
SBS Bank account 109,245-1		
Passif transitoire cotisations 1994		9'914.-
Transitory debt - 1994 subscriptions		
Passif transitoire Impôts anticipés		717.75
Transitory debt - withholding tax		
Capital GAC		46'367.50
GAC capital		
Balance	56'999.25	56'999.25
Balance		

BUDGET 1994

DESIGNATION HEADINGS		DEPENSES EXPENDITURE	RECETTES INCOME
1) <u>FRAIS GENERAUX</u>	<u>GENERAL EXPENSES.</u>		
Rencontres	Meetings.	3'000	
Affranchissements	Postage.	1'200	
Cartes de voeux, divers	Greeting cards etc	500	
Frais de bureau	Office expenses	4'900	
Réceptions	Reception	2'300	
(Assemblée générale)	(General Assembly)		
2) <u>INFORMATIONS</u>	<u>INFORMATION.</u>	3'500	
Impression Bulletin GAC	GAC Bulletin	1'800	
Autres documents	Other documents.		
3) <u>MATERIEL</u>	<u>EQUIPEMENT.</u>	3'500	
Informatique	Data processing.		
4) <u>REVENUS</u>	<u>INCOME.</u>		
Cotisations	Subscriptions		18'000
Intérêts bancaires	Bank interest		2'000
Impôt anticipé	Witholding tax.		700
TOTAL		20'700	20'700

THE TREASURER'S NOTE

We give above a table showing the profit and loss account drawn up at the end of 1993. At this date there were 818 members of GAC, but only CHF 15,630 had been paid in, showing that about 40 members had not paid their subscriptions until the beginning of 1994.

Furthermore, due to the changes in the statutes of the Staff Association, which entail modifying our own statutes, we are now held to receive subscriptions before January 31 of the current year (payment can be made from October of the preceding year up to January 31). For this reason we had already received CHF 9,914 at the end of 1993 and a further CHF 2,695 in January 1994, totalling CHF 12,609, from 630 very faithful members.

There are at present about 50 people who have not yet paid their subscriptions for

1994. We ask, once again, those who have not yet modified their payment orders to take into account the limit date of January 31, the last day for subscriptions for 1994, kindly to do so without delay. This concerns about 30 people.

Thankyou for your understanding.

*Werner Albrecht.
Treasurer.*

CEUX QUI NOUS ONT QUITTÉS OBITUARY

Les noms de ceux qui nous ont quittés doivent trouver leur place dans notre Bulletin.

The names of those who have left us must be noted in our Bulletin.

M. BOUCHET René	17.10.1993	M. BEAUMONT Michel	16.01.1994
M. DEJON Henri	28.10.1993	M. ROSSARI Severino	09.02.1994
M. PATEBEX Jean-Pierre	28.11.1993	M. MAAS Gustav	18.02.1994
M. EYMANN Walter	09.12.1993	M. MONNERET Alfred	03.03.1994
Mme. JACOT Denise	06.01.1994	M. MAURER Albert	23.03.1994

Au nom de tous les membres du GAC, le Comité adresse aux familles ses condoléances émues et les assure de sa chaleureuse sympathie.

On behalf of all the members of GAC, the Committee offers to their families its warmest sympathy.

LA CAISSE DE PENSIONS

Intervention de L.Resegotti à l'Assemblée générale
du 26 avril 1994.

Les événements principaux de l'année 1993 concernant la Caisse de pensions, et notamment la parution du rapport annuel 1992 au mois de juin et l'assemblée générale annuelle des membres et bénéficiaires, le 13 septembre 1993, ont fait l'objet d'un article dans notre bulletin No. 8, paru en décembre 1993. Certains contenus en seront rappelés dans mon exposé, mais celui-ci portera surtout sur les développements récents.

ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Le Conseil du CERN a renouvelé le mandat de M. Paul Levaux en tant que Président du Conseil d'administration de la Caisse pour une durée de 3 ans et ceux de M. G. Maurin et de M. W.C. Middelkoop dans les fonctions de Vice-présidents, respectivement pour trois ans et un an, tous à compter du 1er janvier 1994. Il a aussi reconduit M. C. Cuénoud dans la fonction d'Administrateur de la Caisse pour une période de trois ans à compter de la même date.

Suite au scrutin de fin 1993, Mme E. Deluermoz a été élue membre titulaire du Conseil d'administration dès le 1er janvier 1994 pour une durée de trois ans; M. G. Castelli a été élu membre suppléant pour la même période et sera le suppléant de Mme Deluermoz.

Rappelons que, en 1994, les autres membres du Conseil d'administration sont (respectivement titulaires et leurs suppléants):

Titulaire	Suppléant
G. Bachmann	K. Banse
M. Borghini	Mme I. Seis
C. Bovet	E. Chiaveri
L. Henny	R. Pittin
A.J. Naudi	F. Cliff
J. Vernet	M.O. Ottosson
(P. Levaux)	M. Gigliarelli Fiumi
(G. Maurin)	Mme F. Ranjard
(W.C. Middelkoop)	H. Weber

Les observateurs pour les pensionnés sont: C.J. Zilverschoon (titulaire) et L. Resegotti (suppléant).

Le budget prévisionnel de la Caisse pour l'exercice 1994 se monte, aux prix 1993, à 2.5 millions de CHF, dont 1.75 millions de frais de personnel (11 titulaires). Il dépasse d'environ 0.5 millions le budget 1993, à cause de la création de la cellule d'investissement interne. Cette réorganisation a permis d'économiser 650'000 CHF de frais facturés par la banque qui employait auparavant l'investisseur.

GESTION MOBILIERE

A partir de août 1993, les six nouveaux gestionnaires extérieurs ont reçu chacun en gestion 50 millions de CHF. Puisque les sommes confiées en gestion aux deux anciens gestionnaires extérieurs ont été portées à 100 millions de CHF chacun, la part du portefeuille mobilier en gestion extérieure s'élève à quelque 500 millions de CHF, une somme qui est de peu inférieure à 25% des avoirs de la Caisse, sans la créance envers le CERN. Pour tenir compte de la flexibilité accordée à ces gestionnaires, le Conseil d'administration a revu ses directives de placement, en élevant la limite supérieure des avoirs en actions à 30% du total des avoirs de la Caisse, sans la dite créance. En même temps la limite supérieure des avoirs dans l'immobilier a été réduite à 25% sur la même base.

Le dépositaire central des titres (global custodian) pour les huit gestionnaires extérieurs, la banque State Street, a été adopté provisoirement comme dépositaire également pour les titres en gestion interne. L'utilisation d'un dépositaire séparé pour ces derniers est toutefois toujours envisagée comme solution définitive.

PORTEFEUILLE IMMOBILIER

Une analyse fouillée des rendements des investissements immobiliers de la Caisse de pensions à la fin de 1992 a été faite par Guy Maurin sur la base des données fournies par l'Administration de la Caisse. Pour pouvoir évaluer une performance de l'immobilier sur le long terme, Maurin a appliqué une méthode du type "Money Weighted Return" adaptée

pour tenir compte du fait que le portefeuille immobilier n'est pas un fonds en lui-même, mais que les revenus perçus sont reversés dans la Caisse.

En actualisant tous les montants (capitaux et revenus) à la fin 1992, on peut obtenir, pour chaque bien, le montant actualisé des investissements et le montant des revenus nets perçus ce qui, en tenant compte de la valeur vénale du bien selon la dernière expertise, permet de calculer le rendement net associé à la durée de l'investissement. En pondérant ensuite les rendements des investissements par les montants investis, on peut calculer, par pays d'abord et ensuite globalement, un rendement pondéré et la durée associée à ce rendement ou, inversement, une durée pondérée et le rendement associé à cette durée.

Un résultat simplifié peut être donné sous forme de moyenne des deux valeurs de rendement (appelée rendement moyen) et de moyenne des deux valeurs de durée (appelée durée moyenne).

Le rendement moyen net global est de 3.7%. En tenant compte, d'une façon appropriée, de l'inflation pendant la durée moyenne correspondante (d'environ 9 ans), on peut en déduire une performance du portefeuille immobilier de l'ordre de 6.8%, qui se compare favorablement à la performance globale de la Caisse, hors immobilier, de 6.1% pendant la période en question. L'immobilier a donc fourni un appoint positif à la performance globale de la Caisse.

Pour la Grande-Bretagne, les investissements de la Caisse ont été pénalisés

par la détérioration du taux de change entre la livre et le franc suisse. En ce qui concerne le type d'investissement, l'on constate que les forêts ont pénalisé le rendement global. Cette situation a décidé le Conseil d'administration à donner mandat à la Commission de gestion immobilière et au Comité de placement d'examiner la politique d'investissement immobilier et de s'assurer que les différents biens immobiliers de la Caisse ont tous leur place dans un portefeuille de Caisse de pensions.

ADAPTATION DES PENSIONS

En date du 19 octobre 1993, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions, après avoir pris connaissance des résultats favorables d'une étude faite par le Groupe de travail sur les questions actuarielles, avait décidé d'inviter le Comité des finances à recommander au Conseil du CERN une adaptation des pensions, des montants fixes et des allocations de 4.6%, à compter du 1er janvier 1994, ce qui correspond au mouvement de l'indice des prix à la consommation à Genève enregistré pendant la période d'août 1992 à août 1993. Etant donné que cet ajustement dépassait l'hypothèse actuarielle retenue (3%), il avait demandé à l'Actuaire-conseil de donner son avis sur la question. Cet avis, substantiellement favorable quoique nuancé, avait été ensuite annexé au document destiné au Comité des finances.

Dans la réunion du Conseil d'administration du 8 février 1994, le Président a fait état de sa participation aux réunions du Comité des finances et du Conseil

du CERN de décembre 1993. Le Président a expliqué qu'il lui avait fallu éviter que, suite aux décisions très restrictives prises par le Comité des finances concernant l'indexation du budget du personnel du CERN, le Comité des finances ne suive plusieurs délégations qui se bornaient à proposer d'indexer les pensions sur les traitements. Le Conseil d'administration a remercié son Président d'avoir su convaincre le Comité des finances et le Conseil d'approuver une adaptation des pensions de 3%, ce qui constitue, de l'avis du Conseil d'administration, un compromis remarquable.

D'après les informations publiées par l'Association du personnel, dont des délégués étaient présents à la réunion du Comité des finances le 14 décembre 1993, le vote des indices du budget a été très controversé et confus et a finalement abouti (selon l'interprétation approuvée par le Conseil du CERN) à un relèvement de 1.6% du budget du personnel. Suite à cela et aux calculs de l'Administration, les traitements des actifs ont été relevés de 1.2%. Le Comité du GAC, informé de ces événements, a partagé la déception et le mécontentement du personnel du CERN face à l'accueil négatif réservé par le Comité des finances (et par le Conseil du CERN, qui en a suivi sans discussion les recommandations) aux propositions de la Direction concernant l'adaptation des salaires conformément à l'indice de 4.53%, calculé selon la méthode en vigueur. Il a déploré la décision finale de ne relever les traitements de base que de 1.2%, d'autant plus que la réduction de l'ajustement des traitements des actifs par rapport à l'indice calculé, telle

qu'effectuée en cette instance, se répercute sur les montants des pensions qui seront perçues par ces collègues lors de leur retraite.

Le Comité a été aussi inquiété par les informations, reçues par l'intermédiaire de l'Association du personnel, concernant les déclarations faites par certains délégués au Comité des finances au sujet des pensions servies aux bénéficiaires de la Caisse; il est reconnaissant au Président du Conseil d'administration de ses efforts pour éclairer le Comité des finances et amener plusieurs délégations à se raviser avant la votation.

Il convient de remarquer que l'adaptation de 3%, décidée finalement pour les pensions des bénéficiaires, correspond au taux retenu dans les hypothèses actuarielles. D'ailleurs, l'Actuaire-conseil de la Caisse, dans son avis concernant les effets de l'adaptation des pensions, rédigé en octobre 1993 à la demande du Conseil d'administration, n'avait chiffré que le coût de l'écart de 1.6% entre une adaptation au taux

de l'inflation à Genève de 4.6% et une adaptation au taux de 3%, retenu dans les hypothèses actuarielles. Le Comité du GAC considère comme important que un tel critère soit aussi retenu à l'avenir, dans toute la mesure permise par le maintien de l'équilibre de la Caisse, à côté de ceux retenus pour l'adaptation des traitements, afin que le pouvoir d'achat des pensionnés, conjoints survivants et orphelins ne soit pas entièrement soumis aux aléas de la politique salariale du Comité des finances et du Conseil du CERN, car, contrairement aux actifs, ces bénéficiaires n'ont aucun moyen syndical direct pour se défendre ni aucune possibilité de ratrapage. Renoncer à tout garde-fou en cette matière pourrait, en fin de compte, s'avérer préjudiciable aux bénéficiaires de demain plus encore qu'à ceux d'aujourd'hui.

Lorenzo Resegotti.

THE PENSION FUND.

Report by Lorenzo Resegotti at the Annual General Meeting
of April 26 1994.

The main events concerning the Pension Fund in 1993, and in particular the publication of the annual report for 1992 in the month of June and the Annual General Meeting of members and beneficiaries of the Fund on September 13 1993, were the subject of an article in our Bulletin No 8 published in December 1993. Certain items will be recalled

in my exposé, but it will deal mainly with recent events.

ADMINISTRATION OF THE FUND

CERN Council has renewed the mandate of Mr Paul Levaux as Chairman of the Governing Board of the Fund for a period of three years and those of Mr G.Maurin and

Mr W.C.Middelkoop as Vice-chairmen for three years and one year respectively as from January 1 1994. It has also reappointed Mr C.Cuénoud as Administrator of the Fund for a period of three years from the same date.

Following the ballot at the end of 1993 Mrs E.Deluermoz was elected titular member of the Governing Board as from January 1 1994 for a period of three years; Mr G Castelli was elected for the same period as alternate member to Mrs Deluermoz.

The other members of the Governing Board in 1994 are as follows:

Titular	Alternate
G. Bachmann	K. Banse
M. Borghini	Mme I. Seis
C. Bovet	E. Chiaveri
L. Henny	R. Pittin
A.J. Naudi	F. Cliff
J. Vernet	M.O. Ottosson
(P. Levaux)	M. Gigliarelli-Fiumi
(G. Maurin)	Mme F. Ranjard
(W.C. Middelkoop)	H. Weber

The observers for the pensioners are C J.Zilverschoon (titular) and L.Resegotti (alternate).

The provisional budget of the Fund for 1994 is, in 1993 prices, 2.5 mio CHF, of which 1.75 mio is for personnel expenses (11 posts). It is about 0.5 mio more than the 1993 budget due to the creation of the internal investment unit. This reorganization has enabled a saving to be made of 0.65 mio in

expenses billed by the bank which formerly employed the investor .

MANAGEMENT OF SECURITIES

Since August 1993 the six new external managers have each been responsible for a portfolio of 50 mio CHF. Since the portfolios of the two external managers already in office have been increased to 100 mio CHF each, the part of the securities portfolio under external management amounts to some 500 mio CHF, a sum which is slightly less than 25% of the Fund's assets excluding CERN's debt to the Fund. To take into account the flexibility given to the managers, the Governing Board has reviewed its investments directives by raising the upper limit for shares to 30% of the Fund's total assets, excluding the above mentioned debt. At the same time the upper limit for assets in real estate has been reduced to 25% on the same basis.

The global custodian for the eight external portfolio managers, the State Street Bank, has been provisionally appointed depositor for securities managed internally. The appointment of a separate custodian for the latter securities is, however, still considered to be the final solution.

REAL ESTATE PORTFOLIO

A detailed analysis of the income derived from the real estate investments of the Fund at end 1992 has been made by Guy Maurin, based on data provided by the Fund's administration. In order to be able to assess the long term performance of real estate

Maurin used a method of the type 'Money Weighted Return', adjusted to take into account that the real estate portfolio is not a fund of its own, but that its income is transferred to the Fund.

By converting all sums (capital and income) to end 1992 prices one can obtain, for each asset, the end 1992 value of the investments and the net return obtained, from which, taking into account the asset's market value according to the latest valuation, the net return over the duration of the investment can be calculated. By then weighting the return on the assets by the amounts invested one can calculate, first by country and then overall, a weighted return and the duration associated with this return, or inversely, a weighted duration and the return associated with this duration.

A simplified result can be given in the form of the average of the two values of the return (the average return) and the average of the two values of the duration (the average duration). The overall net average return is 3.7%. Taking into account, in the appropriate way, inflation during the corresponding average duration (about 9 years) the performance of the real estate portfolio is about 6.8%, which compares favourably with the overall performance of the Fund, excluding real estate, of 6.1% over the same period. The real estate portfolio has therefore been a positive factor in the overall performance of the Fund.

The Fund's investments in Great Britain have suffered from the deterioration in the exchange rate between the pound and the Swiss franc. Concerning the type of investment, it is to be noted that forests have penalised the overall return. On these facts the Governing Board has mandated the Real Estate Management Commission and the Investment Committee to examine real estate investment policy and to assure that all the various real estate assets of the Fund have their place in the portfolio of a pension fund.

PENSION INDEXATION

On October 19 1993 the Governing Board of the Pension Fund, in the light of the favourable results of a study made by the Working Group on actuarial questions, decided to recommend to the CERN Council an adjustment of pensions, fixed sums and allowances of 4.6% as from January 1 1994, corresponding to the change in the Geneva retail price index over the period August 1992 to August 1993. Since this adjustment exceeded the assumed actuarial hypothesis of 3% the opinion of the consulting actuary was sought. This opinion, substantially positive though *nuancé*, was annexed to the document sent to the Finance Committee.

At the meeting of the Governing Board of February 8 1994 the Chairman reported on his participation at the meetings of the Finance Committee and of the CERN Council in December 1993. The Chairman explained that he had to avoid that, after the very restrictive decisions made by the Finance Committee on the indexation of the CERN personnel budget,

the Finance Committee would follow several delegations who insisted on proposing the same index for pensions as for salaries. The Governing Board thanked its Chairman for having succeeded in convincing the Finance Committee and Council to approve a pension indexation of 3%, which was, in the opinion of the Governing Board, a remarkable compromise.

According to information published by the Staff Association, whose delegates were present at the Finance Committee meeting of December 14 1993, the vote on the budget indices was hotly debated and confused and finally resulted in an increase of 1.6% in the personnel budget. In accordance with this and the calculations of CERN administration the salaries of the active staff have been increased by 1.2%. The GAC Committee, informed of these events, has shared the deception and discontent of the CERN staff at the negative attitude of the Finance Committee (and of the CERN Council which accepted the recommendation without discussion) towards the proposals of CERN Management concerning the indexation of salaries in conformity with the index of 4,53% calculated according to the current formula. It deplored the final decision to increase basic salaries by only 1.2%, more especially as the reduction of the salary increases of the active staff as compared with the calculated index, as has been carried out on this occasion, will have repercussions on the pensions which will be received by our colleagues when they retire.

The Committee is also disquieted by the information, received via the Staff Association, concerning the statements made by certain Finance Committee delegates on the subject of pensions served to the beneficiaries of the Fund; it is grateful to the Chairman of the Governing Board for his efforts to enlighten the Finance Committee and to lead several delegations to reconsider their voting intention.

It should be noted that the 3% indexation finally adopted for the pensions of the beneficiaries corresponds to the adjustment rate assumed in the present actuarial hypotheses. Furthermore the Fund's consultant actuary, in his opinion on the effects of pension indexation, drawn up in October 1993 at the request of the Governing Board only took into account the difference of 1.6% between an indexation equal to the Geneva rate of inflation of 4.6% and the indexation of 3% retained in the actuarial hypotheses. The GAC Committee considers it to be of importance that such a criterion should also be retained in the future, within the possibility of maintaining the Fund in equilibrium, together with the criteria retained for the indexation of salaries, so that the purchasing power of the pensioners, surviving spouses and orphans should not depend entirely on the hazards of the salary policy of the Finance Committee and CERN Council. For, in contrast with the active staff, the beneficiaries have no direct syndical means of defending themselves nor any means of making good past losses. To give up all protection in this matter would in the

end be prejudicial to the interests of future beneficiaries even more than to present ones.

Lorenzo Resegotti

L'ASSURANCE -MALADIE.

Intervention de Jacques Trembley à l'Assemblée générale
du 26 avril 1994.

Introduction

Le CERN, depuis 1971, a un contrat avec l'Austria sur la base d'une mutuelle absolue, indépendante de la situation de famille.

Les cotisations sont proportionnelles au salaire de base.

Les pensionnés, eux, payent 35% de la prime qui, en 1994, est de 9.69%, soit une cotisation de 3.39% de la pension théorique maximum à laquelle ils peuvent avoir droit.

La convention avec l'Austria a été révisée et prolongée pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1992, soit jusqu'au 31 décembre 1996.

-/ Le Comité de Surveillance pour l'assurance maladie du CERN (le CSAM ou en anglais le CHISB) créé par le CCP du 24 novembre 1992 comprend deux membres de la Direction, (H.Atherton et M.Baboulaz qui a remplacé R.Milligan parti à la retraite à la fin 1993) deux membres de l'Association du personnel, (M.Aymon et D.Ball) ainsi qu'un observateur permanent du GAC, (J.Trembley). Ce Comité s'est réuni 17 fois en 1993 [mandat voir Bulletin du GAC No.7]

Ses travaux ont donné lieu à 5 publications dans le Bulletin hebdomadaire.

Le Comité a rencontré au printemps dernier lors de deux réunions, M.U.Von Arx, Directeur de l'Assurance INTRAS. Par ailleurs, il a invité M.F.Semmler, Directeur d'AUSTRIA, à participer à ses travaux à huit reprises.

Le Comité a discuté de nombreux sujets dont les principaux ont été:

- a. Le renouvellement de la Convention avec INTRAS.
- b. La préparation du Rapport annuel 1992.
- c. Les recommandations des rapports Hoffmann et Weber.
- d. L'obtention d'une meilleure information des remboursements.
- e. La collaboration avec les autres Organisations Internationales.
- f. Les cotisations des conjoints qui ont leurs propres revenus.
- g. Du problème de la contribution de l'Organisation à la prime des pensionnés, non-versées directement par l'Organisation.
- h. L'établissement d'une politique claire et juste en matière de "gériatrie".(problème des soins de dépendance profonde).

D'autre part:

-/ Le 22 octobre 1993 les Mini assises de l'AP ont été consacrées aux problèmes de la caisse de maladie [voir Bulletin GAC No 8 de décembre].

-/ Pour ce qui est de la résiliation du contrat liant l'Austria à Intras. [Bull. du GAC de Déc. et Bull. Heb. 45/93 du 8.11.93, 47/93 du 22.11.93 et 50/93 du 13.12.93]

La dénonciation du contrat avec Intras débouchera inévitablement sur une augmentation du coût total des soins médicaux pour la communauté du CERN, et nous soulignons donc à nouveau qu'il est nécessaire de maîtriser, autant que possible, les dépenses en se faisant soigner et en achetant les médicaments à bon escient, ainsi qu'en faisant appel aux prestataires de soins avec lesquels des accords tarifaires ont été passés, voir liste ci-jointe en annexe I.

-/ Le Comité de surveillance de la Caisse a également examiné la situation des conjoints des membres du personnel qui ont un revenu propre et bénéficient de la couverture d'assurance de l'Austria sans y contribuer.

-/ L'Association et le Groupement ont eu de nombreux contacts avec nos collègues des autres Organisations Internationales. Dernièrement nous avons participé à la première réunion du Groupe "Santé" que l'Association des Anciens Fonctionnaires Internationaux a décidé de réactiver.

-/ Pour la couverture des soins à long terme concernant les affections chroniques et bien qu'il s'agisse d'un problème complexe, il est indispensable d'y apporter des solutions. Si la prise en charge des frais médicaux et para-médicaux peut généralement incomber à l'assurance-maladie, il n'en est pas de même des frais entraînés par le recours à des organismes sociaux ou à des auxiliaires pour des soins non médicaux. Ces cas sont de plus en plus nombreux et deviendront certainement de plus en plus fréquents et de plus en plus onéreux.

Enfin, ci-joint en annexe II, le texte du rapport du Comité de Surveillance de la Caisse de Maladie du CERN pour l'année 1993.

Jacques Trembley.

ANNEXE I

Accords entre les quatre Caisses maladie internationales et des prestataires de services

Laboratoire Monnier et Spoerri, S.A.

Laboratoire d'Analyses médicales et biochimiques.

Hôpital de la Tour.

Clinique la Lignière.

Les conditions après 01.04.94 doivent être réglées.

SITEX.

Soins à domicile alternatifs à l'hospitalisation.

ANNEXE II**L'ASSURANCE MALADIE AU CERN EN 1993**

(Publié dans le Bulletin du CERN No 24/94)

Les résultats financiers de la caisse d'assurance maladie AUSTRIA pour l'exercice 1993 ont été analysés par le Comité de surveillance pour l'assurance maladie. Les tableaux et graphiques suivants en expliquent l'évolution.

1. Nombre de membres de la Caisse

	1988	1993
Membres du personnel	4275	4187
Personnes à charge	7300	6505
total partiel	11575	10692
Pensionnés	817	1221
Personnes à charge	612	920
total partiel	1429	2141
Nombre total d'assurés	13004	12833

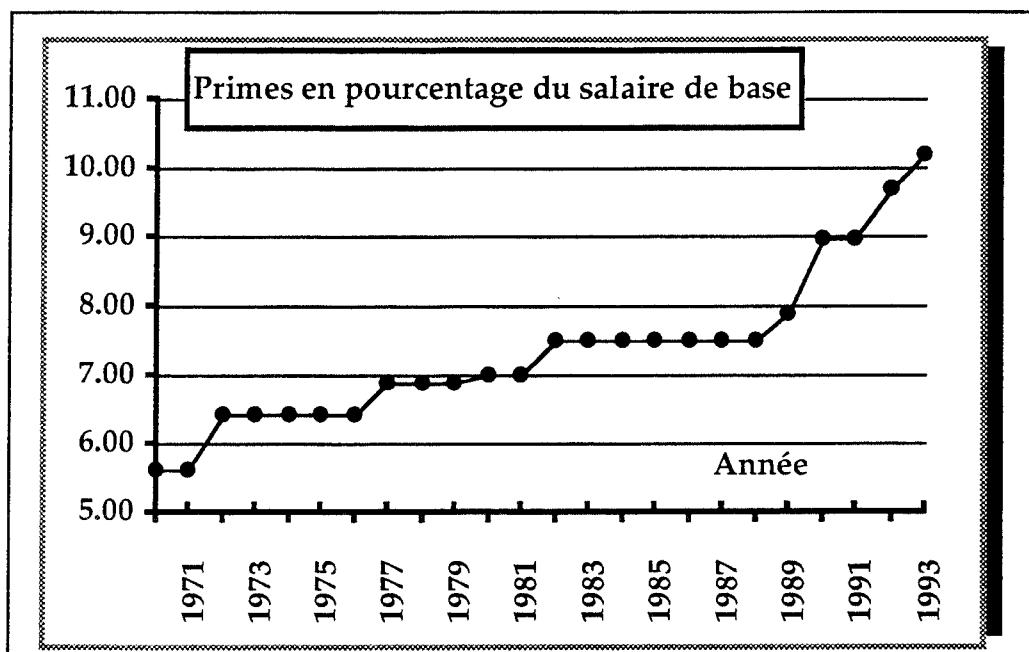
Le nombre des titulaires et des personnes à leur charge diminue progressivement, alors que le nombre des pensionnés et des personnes à leur charge s'accroît.

La diminution du nombre de titulaires résulte directement de la politique de compression du personnel menée par l'Organisation et la modification du rapport entre les membres actifs et les membres à la retraite est due au vieillissement du personnel et aux départs à la retraite à 65 ans, mais ce phénomène est accentué par les programmes de retraite anticipée.

La moyenne d'âge des titulaires tend à s'accroître: 51 % avaient plus de 50 ans à la fin de 1993 contre seulement 37 % à la fin de 1988.

Les cas de maladie étant généralement plus fréquents chez les personnes âgées, cette augmentation de la moyenne d'âge de la population assurée entraîne un accroissement des coûts et une pression sur les primes.

2. Les primes augmentent avec le temps



Les primes ont dû être relevées pour tenir compte des effets du vieillissement de la population (voir ci-dessus) de la complexité croissante et des coûts des techniques soins les plus modernes.

Les mesures de contrôle des coûts qui ont été introduites ne peuvent compenser que partiellement ces facteurs.

3. Total des remboursements par année

Ce tableau montre l'accroissement des dépenses de santé pour la population assurée, laquelle a diminué d'un peu plus de 1 %.

Les coûts ont progressé de 55%, contre 24% pour le mouvement de l'indice des prix à la consommation à Genève pendant la même période.

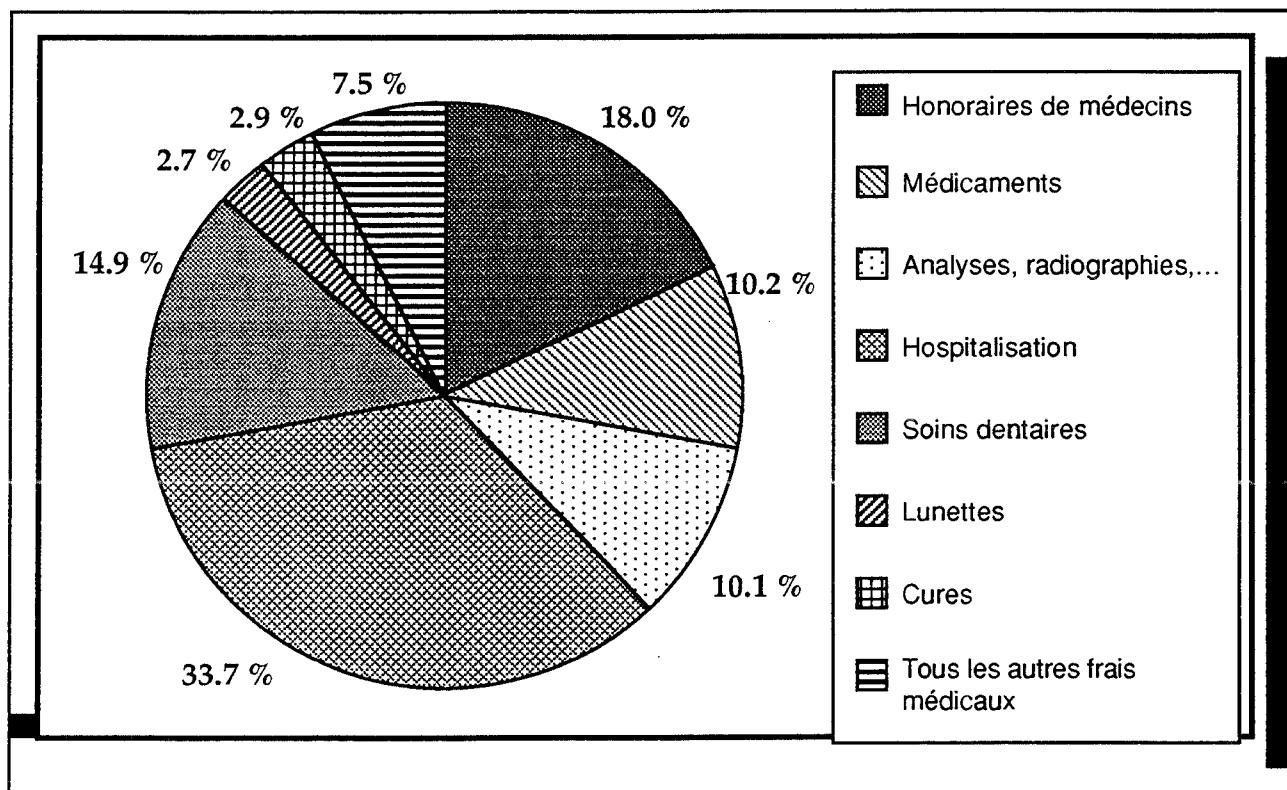
	Total des remboursements annuels en millions de francs suisses	Accroissement en pourcentage par rapport à l'année précédente
1988	21.05	+ 3.4
1989	22.67	+ 7.7
1990	26.01	+ 14.7
1991	28.01	+ 7.7
1992	32.36	+ 15.5
1993	32.62	+ 0.8

Ce taux d'accroissement reflète cependant la situation en Suisse et explique pourquoi le Gouvernement fédéral suisse a notamment pris des mesures urgentes au cours des dernières années et fait des propositions de réforme du système d'assurance maladie qui sont actuellement examinées par le Parlement suisse.

Dans le cas du CERN, cette hausse résulte des effets conjugués des coûts des soins de santé, notamment les frais d'hospitalisation, qui progressent beaucoup plus rapidement que l'inflation, et du vieillissement de notre population assurée qui entraîne une augmentation de la fréquence (les demandes de remboursement ont augmenté de 5,4 % par cotisant au cours de la période considérée) et de la gravité des cas de maladie.

La hausse anormalement forte de 1992 est peut-être due en partie au fait que les médecins et les hôpitaux ont accéléré l'envoi de leurs factures, comme le laisse penser la proportion anormalement faible de factures pour des soins dispensés en 1992 dont le paiement n'a été réclamé qu'en 1993.

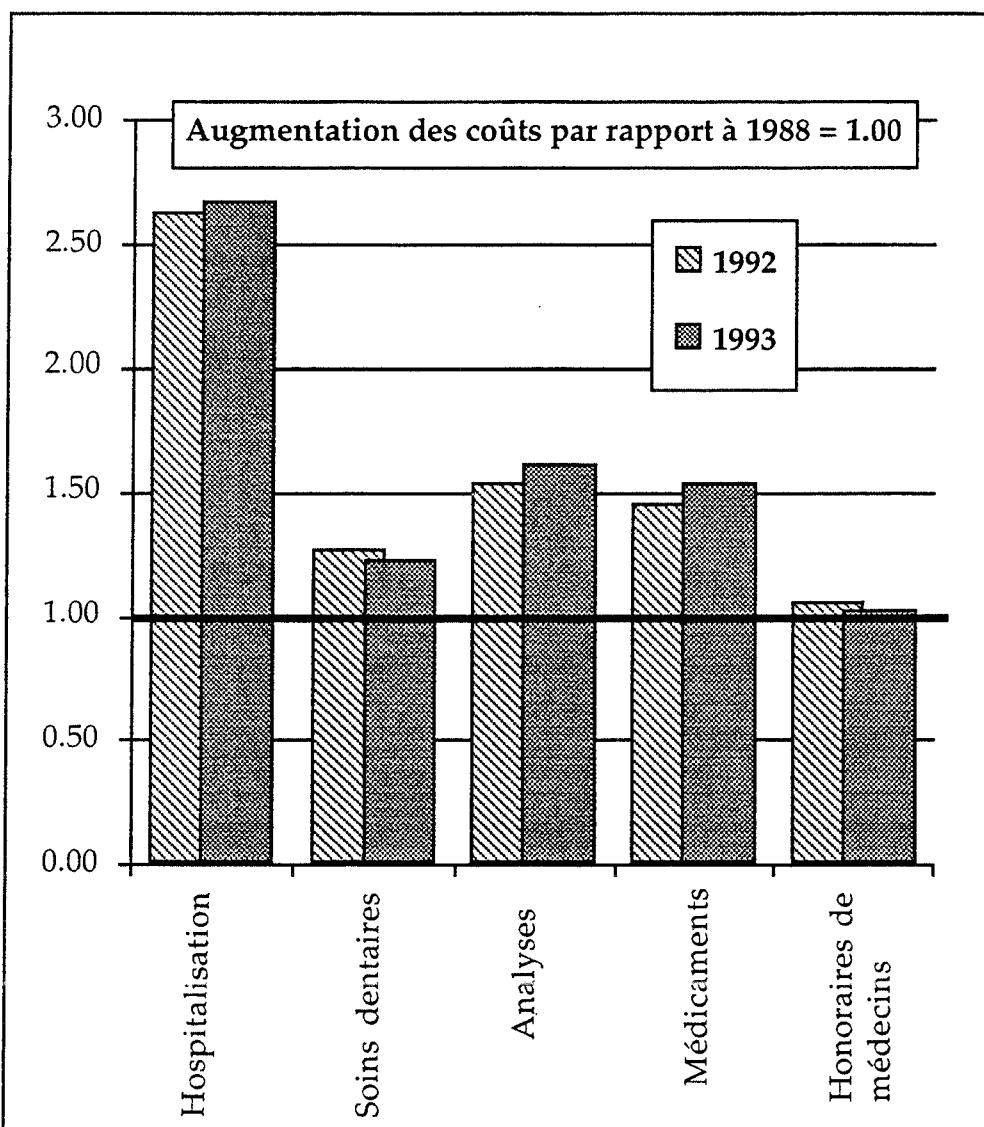
4. Répartition par type de dépenses en 1992



Les soins hospitaliers et les honoraires de médecins constituent la majeure partie des dépenses. Dans les frais d'hospitalisation sont inclus les honoraires des médecins intervenant à l'hôpital, les frais de séjour, de salle d'opération, etc.

Les frais d'hospitalisation représentent actuellement 34 % du montant total, contre seulement 20 % en 1988, ce qui démontre la véritable explosion des dépenses dans ce secteur par rapport aux autres.

5. Augmentation des coûts au cours des deux dernières années par rapport à 1988



Entre 1990 and 1991, l'AUSTRIA a modifié ses procédures comptables, de sorte que les honoraires des médecins intervenant lors d'une hospitalisation sont inclus dans les frais d'hospitalisation, alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés séparément sous la rubrique "honoraires de médecins".

Cette façon de procéder rend la comparaison directe plus compliquée, mais il apparaît clairement que la hausse des frais d'hospitalisation a largement dépassé celle des

autres dépenses, en raison, d'une part, de l'accroissement des coûts hospitaliers et, d'autre part, de l'augmentation du nombre d'hospitalisations, qui est sans aucun doute attribuable au vieillissement de la population assurée. C'est pourquoi des négociations ont été engagées avec les hôpitaux en vue d'obtenir des tarifs favorables. L'accord passé avec l'hôpital La Tour est particulièrement important puisque celui-ci accueille la plupart des personnes couvertes par l'assurance maladie de l'Organisation en

cas d'hospitalisation (environ 50 % de toutes les hospitalisations).

Entre 1992 et 1993:

- les frais d'hospitalisation ont augmenté de 2 %,
- les analyses et les radiographies de 5 %,

ET

- les dépenses en médicaments de 6 %;

MAIS

- les honoraires de médecins ont baissé de 3 % ainsi que
- les soins dentaires .

L'accroissement, bien que minime, des frais hospitaliers, qui constituent la majeure partie des dépenses totales, auquel s'ajoutent les augmentations des honoraires des médecins et des soins dentaires, a compensé les baisses d'autres types de dépenses, entraînant la faible augmentation (0,8 %) des dépenses totales de 1993 par rapport à celles de 1992.

6. Conclusions

(i) **Le CERN possède un système d'assurance maladie mutualiste** et il importe que tous les assurés s'efforcent de réduire les coûts à leur minimum afin qu'ils ne constituent pas une charge trop lourde pour la communauté, et notamment pour l'Organisation qui pourrait être tentée de prendre des mesures radicales pour réduire sa part de dépenses.

A la réunion de décembre 1993 du Comité des finances, certains Etats membres ont estimé que les coûts additionnels du système d'assurance maladie devaient être pris en charge par les membres du personnel ou que les prestations devaient être réduites dans des proportions suffisantes pour maintenir les contributions à leur niveau actuel.

(ii) Les coûts **sont actuellement assez faibles** car nous sommes encore une population assurée relativement jeune. Cette situation continuera cependant d'évoluer à mesure qu'un plus grand nombre de membres du personnel actifs prennent leur retraite et que l'Organisation réduit ses effectifs.

Cette modification du rapport entre le personnel "jeune" et les membres du personnel à la retraite devrait se traduire par un léger accroissement des coûts, car les personnes âgées coûtent un peu plus cher que les jeunes.

Les conséquences seront cependant plus dramatiques car le CERN ne contribue pas directement aux primes des pensionnés comme il le fait pour le personnel actif. Ces "contributions manquantes" doivent être payées par la population assurée et entraîneront à l'avenir de fortes augmentations des primes. Le Comité de surveillance pour l'assurance maladie l'a encore souligné

récemment dans un rapport adressé au Comité de concertation permanent, et le Directeur de l'Administration a précisé que cette question devait à nouveau être soumise au Directeur général et au Directoire au cours de 1994.

- (iii) La faible augmentation des dépenses de 1993 (0,8 %) par rapport à celles de l'année précédente est encourageante et l'on espère que ce ralentissement se poursuivra à l'avenir. Il a cependant fallu relever les primes pour 1994 pour tenir compte de la hausse probable des frais hospitaliers due à la résiliation du contrat entre le CERN et l'INTRAS (voir l'article du Bulletin hebdomadaire 45/93).

Par ailleurs, comme les traitements de base n'ont été ajustés au début de 1994 que de 1,2 % au lieu de la valeur calculée de 4,55 %, l'augmentation a été beaucoup plus forte que prévu et le taux de prime a dû être relevé de 5,1%, passant de 9,22 % des traitements de base en 1993 à 9,69 % en 1994 (non compris les 0,5 % des traitements de base entièrement payés par l'Organisation pour couvrir les coûts des maladies et accidents du travail).

- (iv) L'Organisation continue de collaborer, en coopération avec l'AUSTRIA, avec d'autres organisations internationales à Genève, ce qui permettra, compte tenu du plus grand nombre de personnes assurées, de négocier des tarifs

favorables avec les prestataires de soins de santé.

Cette collaboration vise en outre à réunir des renseignements sur les demandes de remboursement de frais médicaux (de façon anonyme) pour mettre en évidence toute anomalie dans les factures de certains hôpitaux ou médecins, ou tout traitement inutile, ou pour déterminer quels médecins sont le plus fréquemment consultés en vue d'engager avec eux des négociations tarifaires.

Les personnes assurées peuvent également contribuer à réduire les coûts en s'interrogeant sur l'intérêt de certains traitements, des radiographies inutiles ou des ordonnances excessives, par exemple, ou en s'adressant aux prestataires de soins de santé qui accordent des tarifs préférentiels et en cherchant, dans la mesure possible, à se faire soigner et à obtenir leurs médicaments en France.

- (v)
- En février 1994, le Comité de concertation permanent a approuvé le principe selon lequel les conjoints qui ont un revenu personnel et qui ne sont pas assurés ailleurs doivent payer une prime supplémentaire s'ils souhaitent rester assurés auprès de l'AUSTRIA. Ce projet, dont les modalités seront fixées au cours de 1994, est basé sur le fait que le CERN possède un système d'assurance maladie mutualiste et il est

normal que les coûts soient partagés équitablement entre toutes les personnes assurées.

Comité de surveillance pour l'assurance maladie

HEALTH INSURANCE

Report by Jacques Trembley at the Annual General Meeting
of April 26 1994.

(Published in CERN Bulletin No 22/94)

Introduction.

Since 1971 CERN has a contract with AUSTRIA which is based on complete mutuality, independent of family situation.

Premiums are proportional to basic salaries.

The pensioners themselves pay 35% of the total premium which, in 1994 is 9.69%, i.e. a contribution of 3.39% of their maximum theoretical pension.

The agreement with AUSTRIA has been revised and prolonged for a period of five years from January 1 1992 to December 31 1996.

* * * * *

-/ The CERN Health Insurance Supervisory Board (CHISB) created by the CCP of November 24 1992 consists of two members of CERN Management (H. Atherton and M. Baboulaz replacing R. Milligan who retired at the end of 1993), two members of the Staff Association (M. Aymon and D. Ball) as well as a permanent observer from GAC (J. Trembley). This

Committee met 17 times in 1993 [for its mandate see GAC Bulletin No. 7].

Its work has resulted in five publications in the Weekly Bulletin.

The Committee met Mr U. Von Arx, Director of INTRAS, at two meetings last spring. It has, furthermore, invited Mr F. Semmler, Director of AUSTRIA, to take part in their work on eight occasions.

The Committee has discussed numerous topics of which the principal have been:

- a. The renewal of the Convention with AUSTRIA.
- b. Preparation of the Annual Report for 1992.
- c. The recommendations of the Hoffmann and Weber reports.
- d. Obtaining better information concerning reimbursements.
- e. Collaboration with the other international organizations.
- f. Premiums of spouses having their own incomes.
- g. The problem of CERN's contribution to the pensioners' premiums, not paid directly by the Organization.

h. The formulation of a clear and fair policy concerning 'geriatrics' (the problem of care of highly dependent cases).

-/ The Mini-congress of the Staff Association held on October 22 1993 was devoted to the problems of the Health Insurance Scheme [GAC Bulletin No. 8 of December last].

-/ Concerning the cancellation of the contract between AUSTRIA and INTRAS [GAC Bulletin No. 8 and Weekly Bulletins 45/93 (8.11.93), 47/93 (22.11.93) and 50/93 (13.12.93)].

The termination of the contract with INTRAS will inevitably result in an increase in the total cost of medical care for the CERN community. We therefore emphasize once again the necessity of limiting expenses, as far as is possible, by taking treatment and buying medicaments with deliberation and also by dealing with suppliers with whom price agreements have been made (see list in Annex I below).

-/ The Health Insurance Supervisory Board has also examined the situation of spouses of staff members who have their own income and who benefit from the

insurance cover provided by AUSTRIA without contributing to it.

-/ The Staff Association and GAC have had numerous contacts with our colleagues in the other international organizations. We have recently taken part in the first meeting of the 'Health' Group which the Association of Former International Civil Servants has decided to reactivate.

-/ Concerning cover for the long term care for chronic ailments - although this is a complex problem it is essential that solutions are found. Though medical and paramedical expenses are generally accepted by the health insurance scheme this is not the case for expenses resulting from calls on the social services or for non-medical care. These cases are more and more numerous and will certainly become more and more frequent and more and more costly.

Finally, in Annex II below, the text of the annual report for 1993 of the Health Insurance Supervisory Board.

Jacques Trembley.

ANNEX I

Agreements between the four international health schemes and health services providers

Laboratoire Monnier et Spoerri, S.A.

Laboratory for medical and biochemical analysis .

Hôpital de la Tour.

Clinique la Lignière.

The conditions after 01.04.94 have to be fixed.

SITEX.

Home care in place of hospitalisation.

ANNEX II

Health Insurance at CERN in 1993

(Published in CERN Bulletin No 22/94)

The results of the operation of the health insurance scheme with AUSTRIA for 1993 have been reviewed by the CERN Health Insurance Supervisory Board (CHISB) and the following tables and graphs show how the scheme is evolving.

1. Number of members of the scheme

	1988	1993
Members of Personnel	4275	4187
Dependants	7300	6505
sub-total	11575	10692
Pensioners	817	1221
Dependants	612	920
sub-total	1429	2141
Total insured persons	13004	12833

The number of staff members and their dependants is gradually declining, while the

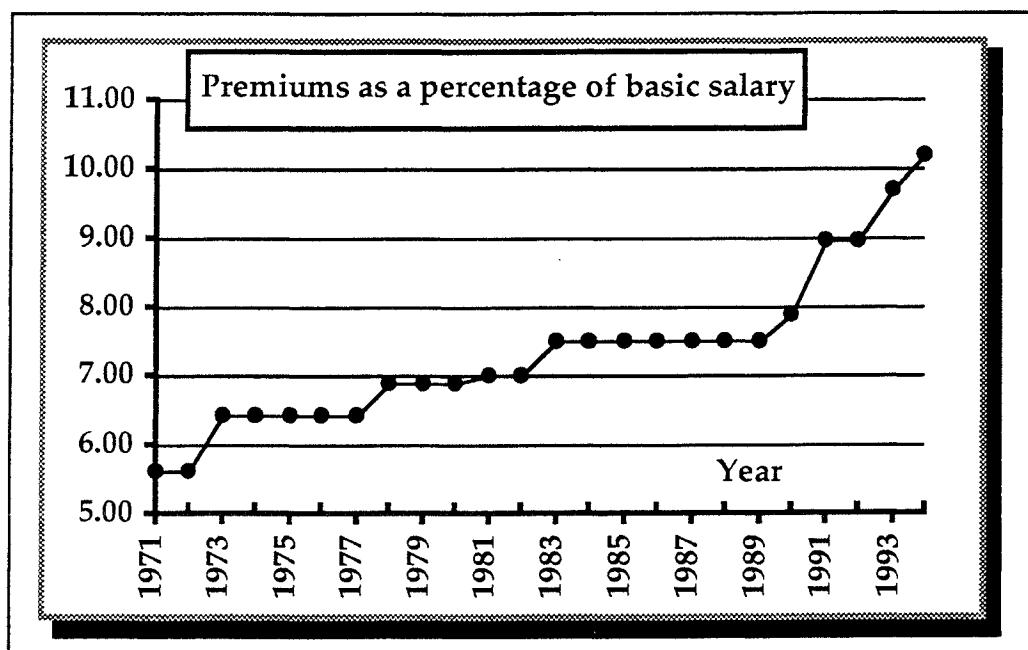
number of pensioners and their dependants is increasing.

The declining staff number is a direct result of the policy of the Organization to reduce staff and the ratio of active to retired persons is a cause of the natural ageing of staff and retirement at 65, accentuated however by the early retirement programmes.

The active Staff Members are also becoming older on average, 51 % being above 50 years of age at the end of 1993 compared to only 37 % at the end of 1988.

As older persons are generally more frequently ill than younger ones, this general ageing of the insured population leads to increasing costs and an increasing pressure on premiums.

2. Premiums increase with time



The premiums have had to be increased to take account of the ageing effects in the population (see above) and the increasing sophistication and cost of the latest health care techniques.

Cost-control measures that have been introduced can only partially compensate for these factors.

3. Total reimbursements per year

The opposite table shows the increase in health care costs for the insured population whose **numbers have decreased** by a little more than 1 %.

Costs have risen by 55 % compared to the movement of the Geneva Consumer Price Index of 24 % over the same period.

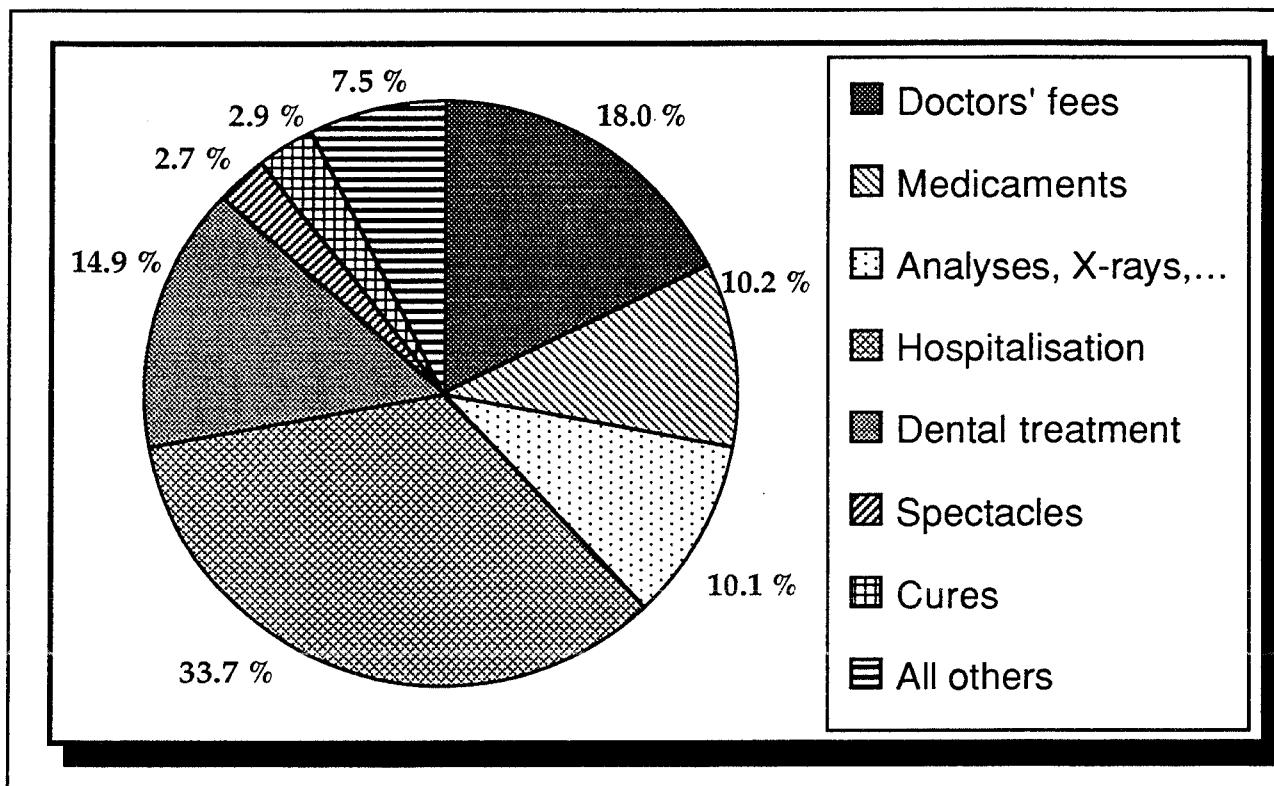
	Total yearly reimbursements millions Swiss francs	Percent increase over previous year
1988	21.05	+ 3.4
1989	22.67	+ 7.7
1990	26.01	+ 14.7
1991	28.01	+ 7.7
1992	32.36	+ 15.5
1993	32.62	+ 0.8

However, this rate of increase resembles the experience in Switzerland and is the reason for the urgent measures undertaken by the Swiss Federal government over the last few years and its proposals for the reform of the health insurance now before the Swiss parliament.

For CERN, it is a combination of health treatment costs, especially for hospitalisation, increasing far more rapidly than inflation and the ageing of our insured population leading to more frequent illnesses (claims per premium payer up 5.4 % over the period) and more serious ones.

For 1992, the larger than normal surge may have been partially due to the doctors and hospitals delivering their bills more quickly. This is suggested by the lower than normal fraction of bills for treatment given in 1992 which were only claimed for in 1993.

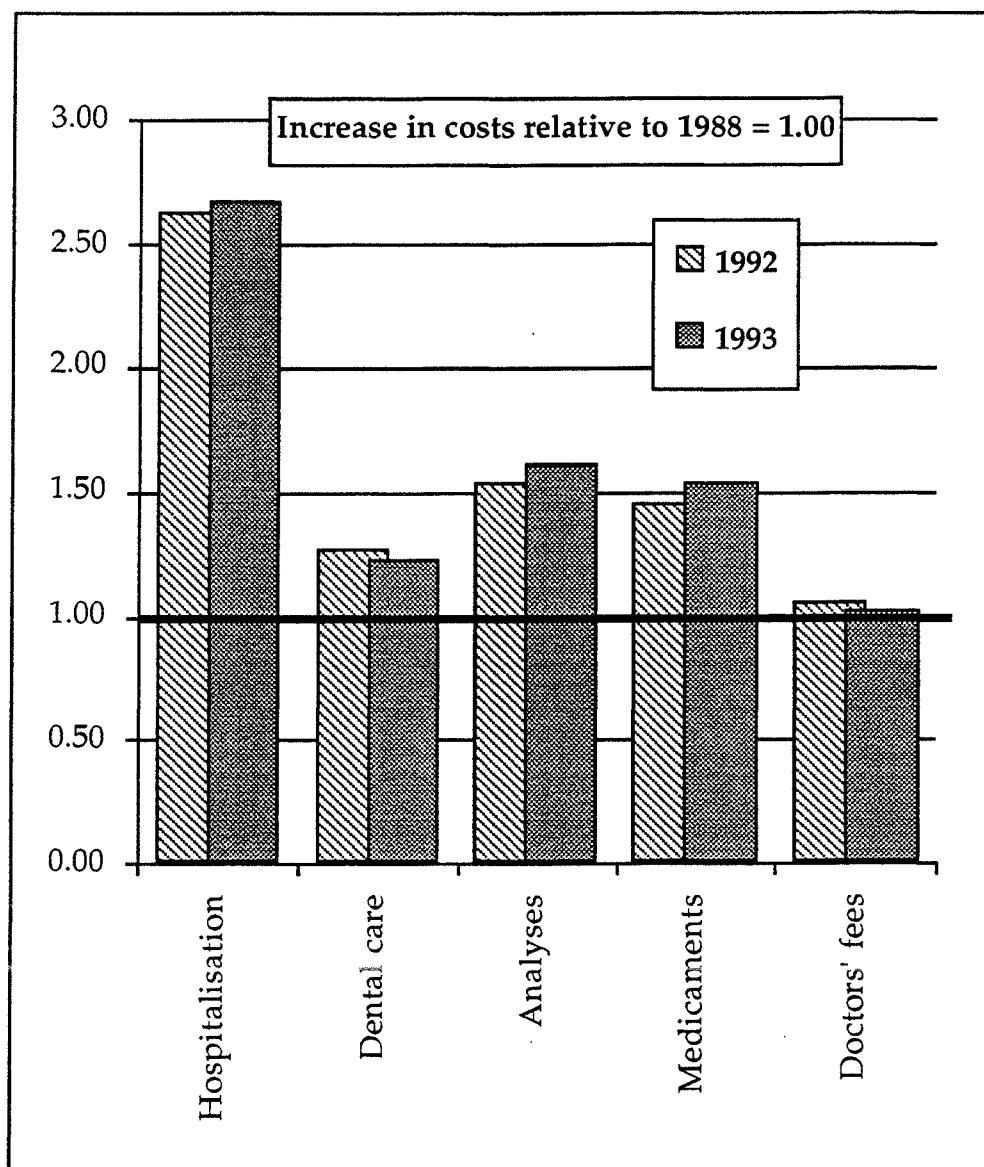
4. Distribution of costs by type in 1993



The major share of the costs is for hospital care and doctors' fees. In the hospital costs are included all treatment including doctors' fees for those interventions in hospitals as well as costs of rooms and operating theatres, etc.

The hospitalisation now represents 34 % of the total compared to only 20 % in 1988 and demonstrates the literal explosion of costs in this area compared to the others.

5. Increase in costs over the last 2 years referred also to 1988



Between 1990 and 1991, AUSTRIA changed its accounting procedures so that doctors' fees for interventions in hospitals are included in hospitalisation costs whereas before they were accounted separately into 'doctors' fees' class.

This makes the direct comparison more complicated, however, it is clear that hospitalisation costs have outstripped the

other areas of increase and this is due not only to the increasing charges in the hospitals but also to an increasing number of visits attributable, no doubt, to the increasing age of the insured population. This is the reason for negotiating with hospitals to influence the tariffs. The agreement with the La Tour hospital is particularly important as it has the lion's share of CERN's cases (of the order of 50 % of all hospitalisations).

Between 1992 and 1993:

- hospitalisation costs **increased** by 2 %;

AND

- analyses, X-rays **increased** by 5 %;
- medicament costs **increased** by 6 %;

BUT

- doctors' fees **decreased** by 3 %;
- dental care also **decreased** by 3 %.

As hospital costs are the major fraction of the total, the increase in this area, although small, added to the increases in doctors' fees and dental treatment, outweighed the decreases in other areas, to produce the small increase of 0.8 % in the total costs of 1993 versus 1992.

6. Conclusions

(i) **The CERN health insurance scheme is a mutuality** and it is important that all insured members take care to minimise costs so that they do not become too heavy a burden to the community, especially the Organization which may be tempted to take drastic action to cut its own load.

At the December 1993 Finance Committee meeting, views were expressed by Member States that the staff should pay the extra cost of the health insurance scheme or that the benefits be reduced correspondingly to maintain constant contributions.

(ii) Costs at the moment are relatively light as we are still a comparatively young insured population. This will continue to change as larger numbers of present active staff take retirement and the Organization reduces the number of active staff in the future.

This change in the ratio of 'young' staff to retired members would mean moderately increased costs as elderly people are somewhat more expensive than young ones.

However the effect will be more dramatic as CERN does not contribute directly for pensioners as it does for staff. These 'missing contributions' must be paid by the insured population and will lead to strong increases in the future premiums. This was recently once more underlined in a report by the CHISB to the Standing Concertation Committee, and the Director of Administration stated that this question should again be submitted to the Director General and the Directorate during 1994.

(iii) The result of only 0.8 % increase in 1993 over 1992 was gratifying and one hopes this slow down will be maintained in the future. It was however necessary to increase premiums for 1994 to take into account the probable increase in hospital costs

due to the cancellation of the contract arrangement between CERN and INTRAS (see article in the Weekly Bulletin 45/93 or GAC Bulletin No 8).

Further, as basic salaries were adjusted by only 1.2 % at the beginning of 1994 instead of the calculated value of 4.55 %, this meant that the increase was commensurably greater than expected and the premium rate had to be increased by 5.1 % from 9.22 % of basic salaries in 1993 to 9.69 % in 1994 (excluding the 0.5 % of basic salaries paid entirely by the Organization for coverage of costs of professional illnesses and accidents).

- (iv) The Organization, in co-operation with AUSTRIA, is continuing collaboration with other international Organizations in Geneva. This will give a larger number of insured persons with which to bargain for more favourable tariffs with health care providers.

The collaboration also aims at pooling information on medical claims (in an anonymous fashion) so as to pinpoint anomalies in charging by particular

hospitals or medical practitioners or unnecessary treatments given by doctors, or even to identify the most-used doctors to target them for tariff negotiations.

Insured persons can also contribute by questioning the necessity of treatments given, for example needless X-rays or over medication, by using the preferential providers and by seeking treatment and medicaments in France where possible.

- (v) In February 1994, the Standing Concertation Committee agreed in principle that spouses who have independent income and who are not insured elsewhere should pay an extra premium if they wished to remain insured with AUSTRIA. The implementation of this scheme will be worked out during 1994. It is based on the fact that the scheme is a mutuality and it is only reasonable that all insured persons contribute a fair share to the costs.

CERN Health Insurance Supervisory Board

RENCONTRES - VOYAGES

Période de mai 1993 à avril 1994

En 1993 deux voyages ont été organisés: l'un du 15 au 20 juin en Bretagne et l'autre du 13 au 16 septembre en Bavière.

Le voyage de 6 jours en **Bretagne** proposé par l'agence Touriscar de Genève a conduit les 40 participants sous la houlette de Félix Hoffmann jusqu'à Vannes, chef-lieu du Morbihan, non sans s'arrêter au passage à Saumur, Rochefort en Terre et Angers. Puis ce fut la découverte de Locqmariaquer, des menhirs de Carnac, de Quiberon et en soirée un dîner-croisière dans le Golfe du Morbihan où certains prouvèrent en dansant un rock endiablé que l'on peut occuper sa retraite de manière bien plaisante.

Après avoir fait demi-tour, ce fut un grand moment que d'assister en soirée au spectacle du Puy du Fou, fresque qui raconte la révolte des Vendéens. La journée fut longue et la nuit courte mais nul doute que le souvenir de cette féerie restera bien vivace. Ensuite, ce fut successivement la visite du Futuroscope, une escale à Limoges et avant de regagner Genève la visite de Vichy où, au déjeuner, nos retraités montrèrent une fois de plus qu'ils avaient un excellent coup de fourchette.

Quoique un peu fatigués, les participants furent enchantés de cette excursion et si tout s'est bien déroulé, c'est grâce aussi aux qualités de Jacky, le chauffeur

et de sa fille Carole qui, dans son rôle d'accompagnatrice ne ménagea pas sa peine pour commenter le voyage.

En septembre, 19 voyageurs sous la conduite experte de Hella Koerner partirent, quatre jours durant, à la découverte de la **Bavière** et des châteaux caractéristiques de Louis II: Neuschwanstein (982 marches, c'est ce qu'il fallut gravir pour apprécier en soirée un concert donné dans la Salle des Chanteurs), Hohenschwangau et Linderhof.

Et ce fut la découverte de l'église de Wies, du monastère d'Ettal ainsi que des bourgades typiques d'Oberammergau et de Garmisch-Partenkirchen. Après St-Anton et le passage de l'Arlberg, nos retraités firent escale à Vaduz. Enfin par Sargans, Einsiedeln, Lucerne, l'Entlebuch et Berne ce fut le retour au point de départ.

Tous les participants furent unanimes à louer l'excellente organisation de ce voyage et j'aimerais remercier Hella Koerner pour le très bon travail accompli.

Robert Razurel s'est lui aussi donné de la peine pour préparer un exposé. Le 28 octobre, il nous a parlé de **Cabrera**, une des îles de l'archipel des Baléares déclarée réserve naturelle par le gouvernement espagnol. Après nous avoir conté la croisière qui les a amenés lui et trois autres ex-cernois jusqu'à Palma de

Majorque, ce fut au tour d'un de ses amis, Antonio Garcia Socias, de nous parler de la faune et de la flore de Cabrera.

Puis Robert nous parla du passé historique de cette île qui servit de lieu d'exil à plusieurs milliers de prisonniers. Cette présentation, faite devant quelque 100 personnes ayant répondu à notre invitation, a nécessité un gros travail de recherche de sa part mais cela en valait la peine car son auditoire a été très intéressé. Encore merci Robert!

Enfin le 8 décembre, ce fut notre **rencontre de Noël** avec la visite du "Microcosme" par une quarantaine de personnes, suivie de notre pot traditionnel. Ce fut alors l'occasion de retrouver ses amis et vieilles connaissances parmi les quelque 120 participants.

Cette année, nous avons au programme le 18 mai une excursion de un jour au Saut du Doubs à laquelle une cinquantaine de personnes se sont inscrites, un voyage en Suisse d'une durée de sept jours à fin juin avec 23 participants et une expédition de huit

jours en Carinthie au sud de l'Autriche à fin août avec 17 personnes. Pour ces deux voyages, nous sommes un peu déçus d'avoir reçu si peu d'inscriptions et nous nous demandons pour quelle raison il y a si peu d'intérêt et si cela vaut la peine de continuer d'organiser à l'avenir de tels voyages. Nous serions heureux de recevoir vos commentaires à ce sujet.

Pour terminer, permettez-moi de formuler un voeu. J'aimerais que parmi les quelque 800 membres que compte le GAC, il y en ait quelques-uns qui sortent de l'anonymat pour nous proposer une visite, une projection de films ou de diapositives ou n'importe quelle autre activité. Nous sommes ouverts à toute proposition et ne me dites pas que vous en êtes incapables ou que vous n'avez pas le temps, nous sommes là pour vous aider. J'espère vivement que mon appel sera entendu et que l'exemple donné par Robert Razurel et Hella Koerner soit suivi. D'avance je vous en remercie.

Jean Robert

MEETINGS AND TRAVEL

May 1993 to April 1994

Two excursions were organized in 1993; the first to Brittany from June 15 to 20 and the second from September 13 to 16 in Bavaria.

The six day excursion to **Britannia**, proposed by Touriscar of Geneva, took the 40 participants led by Felix Hoffmann to Vannes, prefecture of Morbihan, stopping at Saumur, Rochefort-en-Terre and Angers.

Then followed the discovery of Locmariaquer, the menhirs of Carnac, Quiberon and, in the evening, a dinner-cruise in the Gulf of Morbihan where some found that dancing a frenzied rock was a very pleasurable way of spending one's retirement.

After turning back it was a great moment to be present at the evening show at the Puy du Fou, recounting the uprising of the Vendéens. The day was long and the night short but this marvel will doubtless remain alive in their memories. There followed a visit to the Futuroscope, a stop at Limoges and the return to Geneva via Vichy where our pensioners demonstrated once again at lunch their excellent appetites.

Though somewhat tired the participants were delighted with this excursion, and that all went so well was due to the excellence of the driver Jacky and his daughter Carole who spared no effort as guide.

In September 19 travellers under the expert guidance of Hella Koerner set out for four days to discover **Bavaria** and the characteristic châteaux of Ludwig II: Neuschwanstein (982 steps to be climbed to appreciate the evening concert given in the Hall of the Singers), Hohenschwangau and Linderhof.

Then the discovery of the church at Wies, the monastery at Ettel and the typical bourgades of Oberammergau and Garmisch-Partenkirchen. After St Anton and the Arlberg

Pass our pensioners made a halt at Vaduz. Finally the point of departure was regained via Sargans, Einsiedeln, Lucerne, the Entlebuch and Berne.

The participants were unanimous in praising the first-rate organization of this excursion and I should like to thank Hella Koerner for her excellent work.

Robert Razurel has also made the effort to propose a talk. On October 28 he spoke of **Cabrera**, one of the islands in the Balearic archipelago, now designated as nature reserve by the Spanish government. After telling us of the cruise which took him and three other ex-Cernois to Palma di Majorca one of his friends, Antonio Garcia Socias, spoke of the flora and fauna of Cabrera.

Robert then recounted the historic past of this island which served as the place of exile for several thousand prisoners. This presentation, given to the some 100 people who had accepted our invitation, involved him in considerable research which was well worth the effort. as his audience was very interested. Once again, thank you Robert !

Finally our **Christmas gathering** was held on December 8, starting with a visit by some 40 people to the "Microcosm", followed by the traditional "pot", the occasion to find once again friends and old acquaintances amongst the some 120 people present.

This year we have on the programme: a one day trip on May 18 to the Saut du Doubs, for which around 50 people have inscribed, a seven day tour in Switzerland at the end of June with 23 participants and an expedition to Carinthia and southern Austria at the end of July with 17 people. We are somewhat disappointed to have received so few inscriptions for these two excursions. We wonder why there is so little interest and if it is worthwhile to continue organizing such outings in the future. We should be happy to have your comments on this matter.

To end, allow me make a wish. I should like that, among the some 800 members of GAC, some would emerge from the crowd and propose an outing, a film or a slide show or any other activity. We are open to all propositions - and do not tell me that you do not know how to do it or have not got the time - we are there to help you. I strongly hope that my appeal will be heard and that the example set by Robert Razurel and Hella Koerner will be followed. In advance, I thank you.

Jean Robert

VOYAGE EN BAVIERE

AVEC LE GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN EN BAVIERE

CERN jeudi 16 septembre 1993, 19 h 08. L'autocar Le Coultr "explose" définitivement: dispersion de la petite famille GAC qui y vécut en cocon quatre jours durant. Dispersion aussi des souvenirs d'un voyage en Bavière que ces quelques notes tenteront de perpétuer.

Roger Anthoine

Jour 1: La Pénétration

Tout commence le lundi 13 dans l'obscur crachin. Six heures du matin, passés de cinq minutes". Hella, la "gentille organisatrice" donne à M. Claude, chauffeur émérite, le feu vert au décollage. Au petit jour, 30 minutes d'arrêt-croissants en bordure des brumes gruyériennes permettront quand même d'aller frôler BERNE dès 8h 38.

On frôle aussi le système dépressionnaire qui heureusement laisse place au temps de traîne, rattrapé dès la trouée du WEISSENSTEIN. Plus loin, l'autoroute demeure ponctuée de châteaux: le FALKENSTEIN, sentinelle blanche devant la cluse de Balsthal. LENZBOURG aussi dont les vieilles pierres donnent la réplique aux diabolos de béton de la centrale nucléaire de GOSGEN. Peu nombreux sont ceux qui apprécient ce défilé architectural, absorbé qu'est l'équipage par la vidéo-hors d'œuvre d'autres châteaux, en Bavière ceux-là.

De ZURICH, de ST. GALL, on ne voit que ... tunnels: l'autoroute court-circuite ainsi allègrement toute velléité citadine à ralentir l'allure de M. Claude. Il n'est pas onze heures lorsqu'en bord de Thur défilent les champs de WIL. Ici, voici aujourd'hui très précisément 50 ans et un mois, le 13 août 1943, se posait le Liberator de mon ami Robert Simpson: le premier de quelque 160 quadrimoteurs américains cherchant asile en Suisse pendant la tourmente.

ROHRSCHACH et la lac de Constance nous accueillent dès 11h 22. On y apprécie villas cossues et déjà germaniques et filets de perches déjà annoncées par Hella. Jacques – l'un des deux, le Français – pardon, le Parisien ... discourt allègrement entre deux prises de vues vidéo encore hésitantes: son adresse picturale s'améliorera cependant avec le voyage.

Claude le chauffeur – pas l'autre, assis dans son dos – contourne le bouchon permanent de BREGENZ, nous introduit en Autriche par l'enclave de Diepoldsau puis en Allemagne par le tunnel du Pfander. Tout au long des 1324 km passés derrière lui, ses 19 ouailles ne cesseront d'apprécier sa dextérité au volant compensant largement d'occasionnelles absences d'humour ...

Avec la BAVIÈRE abordée à 14 h 03 sous le soleil, Hella retrouve l'environnement de son adolescence. Jamais elle ne tarira d'explications dans un voyage qu'elle a préparé avec un louable soin du détail et de l'information. La frontière entre Communauté européenne et les autres? A peine sensible: 17 minutes sur l'aire d'Horbranz où les uniformes n'ont dû se manifester qu'aux yeux des Claudes.

La ROUTE ALLEMANDE DES ALPES s'étire, bucoliquement sinuuse. Sur des crêtes que ponctuent Lindenberg et son mini-observatoire privé, l'Alpsee – premier du nom – où un vent gris bouscule cygnes et cerfs-volants. Immenstadt où rouillent déjà les arbres ... Ce qui ne rouille pas, par contre, c'est le mégot-à-Mario: il le mâchonnera inlassablement quatre jours durant, tenaillé entre l'envie d'en fumer et une méritoire civilité à ne pas enfumer ...

Une autre force de la nature laisse des séquelles autour d'HINDENLANG. Touchée par nous à 15 h 33, ses abords l'ont aussi été par une tornade qui a laissé ses sommets aussi dénudés que les crânes des deux Claudes et de votre serviteur! Sortir de la vallée pour se hisser de 300 m derrière un tombereau de vaches-souris grises échauffe certes plus d'un moteur mais on parvient sans encombre à NESSELWANG. Jadis célèbre chez les dessinateurs pour ses compas Riefler, la bourgade n'est plus aujourd'hui que la patrie de milliers de vaches et d'inconfortables duvets.

FUSSEN à 16 h 40. Avec ses lacs, sa plaine, ses casernes civiles, ses coquets hôtels pastel ... Adossée au granit que surplombe l'objet de nos convoitises: le NEUSCHWANTSEIN, château de rêve, de Louis II et de Walt Disney. Escale à l'excellent hôtel Müller, face à cette pièce montée de château. Visions féériques avant d'y grimper pour une dose-concert culturel. Pour nous ce sera l'Académie de Chambre de Moscou: dix musiciens à se produire – dont le sosie de Raspoutine – sous la conduite de la blonde Tatiana Grindenko. D'aucuns en sortent saturés de Corelli et autres Farina, enchantés par cet autre Antoine – Vivaldi – mais trop ensommeillés pour en avoir pleinement apprécié les "Quatre Saisons". Les

Jacques et autres mélomanes attentifs sont certes comblés, encore qu'interloqués par les longues "prises d'archet" de Tatiana ...

Quitter la salle fut aisément mais y pénétrer avait été une autre paire de manches ou plutôt de marches! Il y en aurait eu 928 à escalader pour accéder à la SALLE DES CHANTEURS! Le chiffre est à peine surfait comme peut en attester ce héros d'un soir que les pompiers du cru eurent à hisser là en fauteuil de secours ...

Jour 2: Sous le signe du cygne

Repos ensuite? Que non. Réveil aux aurores pluvieuses du mardi 14 septembre. Retour aux irréelles altitudes où évoluait Louis II: on visite cette fois son château. En détail. Sous la houlette éclairée de Rudolf Ciri, guide francophone et de cuir culotté. Sous un soleil qui se renouvelle mais demeure incapable de compenser la sombre sévérité de salles saturées de stucs et sculptures sans style spécifique sinon celui surabondant, secret et surchargé de cygnes, qui séduisit le doux monarque illuminé ... que de s ...

A l'air libre, la vue depuis le PONT MARIE livré aux hordes japonaises couple le souffle! Vu de là, planté sur son éperon rocheux, le château découpe tours et pinacles sur la plaine de Schwangau. Cette seule vision valait le voyage!

Vient en apéritif la visite du château jaune du père, Maximilien II. Un peu plus dépouillé celui-ci. Plus lumineux aussi mais encore imprégné d'irréel et de Wagner. Un autre musicien sévit au pied des châteaux: Georges, qui tire de telles merveilles de sa "musique à bouche" que des badauds garnissent son escarcelle ... Au terme de la traditionnelle choucroute, le car régurgitera les 19 Cernois, anciens pour la plupart ou encore actifs comme René-le-Nordiste. Peu après, au km 578 du périple, M. Claude, Augsburger de son nom, demeure insensible au comique d'une situation où il talonne, sur la ROUTE D'AUGSBURG, un camion citerne de la firme Augsburger ...!

Tout le gang se retrouve en l'église baroque de WIES. Sous l'immense fresque de la coupole ovale, le lieu retrouve son contexte historique dans les chuchotements de l'érudit Ciri. "Rococo à son apogée" clament en cœur guide Michelin et curé Kirchmeier. Certes et comme Einsiedeln-la-Rose que nous verrons au retour, Wies demeure un inoubliable souvenir.

Une halte encore, au PONT DE CIMENT NON-ARME jeté dès 1929 sur les 76 m d'abîme de l'Echelsbach. Puis, c'est l'escale d'OBERAMMERGAU, village des représentations décennales de la Passion. Pour nous c'est aussi celui des peintures murales agrémentant toutes les façades; et aussi des bois sculptés. A la tonne et uniformément muets quant à leurs prix ...

Jour 3: L'axe Est-Ouest

Des potron-minet – il est 8 h 32 au décollage du mercredi 15 – les érudites J(e)anines discutent déjà à tout-va de la lignée des Wittelsbach. Hôtel du même nom y compris ... Elles

sont quatre, les J(e)anines du bord, dont deux sont unies à des Jacques pour le meilleur et pour le pire!

On fait route sur le LINDERHOF, autre château de l'insatiable Louis II, construit en résidence secondaire pour un propriétaire avide de solitude. L'endroit est agréable, qui rappelle et Versailles, et St. Petersbourg. Surprenant, son pavillon mauresque en tôle. Surprenante, sa grotte au lac illuminé. Mais positivement saisissante, cette salle-à-dormir bleu-roi au gigantesque baldaquin surplombant à haute altitude un lit de dimensions cyclopéennes.

Tout près, l'église-aiguillette de GRASWANG rougit de confusion à se trouver si modeste dans le même décor de vallée sauvage. A ETTAL, l'arrêt-déjeuner à l'excellent "Blaue Gams" raccommode de certaines expériences. On y apprécie aussi l'abbaye bénédictine et ses boutiques-souvenirs. D'ici, l'Alpenstrasse se replie au sud, vers GARMISCH et son clochard, vers la ZUGSPITZE aussi qui, à près de 3000 m, dépasse tous les sommets allemands. Vers l'Autriche enfin, atteinte au terme de 47 minutes de paysages dignes du Wyoming.

Au TYROL, on débouche dans le grandiose cirque d'Ehrwald qui regarde la Zugspitze à l'envers. Du beau village de Mössle, route et lignes à haute tension montent de concert à l'assaut des 1209 m du FERNPASS. Vue furtive d'obstacles anti-chars désaffectés, plus appuyée sur l'émeraude du Fernstausee, tandis que de trop brefs accords de Pachelbel flottent depuis le haut-parleur. La géographie nous déverse alors dans cette longue vallée mi-Tyrol, mi-Arlberg qui ne finira qu'en collision avec le Rhin et le mur de l'Alpstein.

Mais entre-temps, Sylvain, Monique et les autres auront pu se rafraîchir à ST. ANTON, tout écrasés encore par les masses glaciaires surplombant les sinistres gorges du Riffler. Nouvelles émotions alpestres au frais passage du COL DE L'ARLBERG préféré à 14 km d'insipide tunnel. Plus d'une viscère se noue durant le piqué vertigineux qui met à contribution le freinage magnétique du car ... En bas: 30 km de gorge déclive où route, rail et câbles électriques se disputent l'espace jusqu'à BLUDENZ. Ici, on retrouve l'horizontale et chacun respire en sérénité ... l'atmosphère pestilentielle d'une chimie débridée.

Il n'est pas 18 heures lorsque le car se faufile au LIECHTENSTEIN traverse Schaan à la suite de Soljenitsyne. A VADUZ-la-provinciale, Japonais et Tchèques nous côtoient. On est géographiquement en Principauté "étrangère" mais pratiquement en Suisse: "Douanes Suisses au Liechtenstein" et, à l'hôtel, le coup de fusil – pardon, de canon – sur les boissons ...

Jour 4: Vers Lucerne et le CERN

Tout cela n'empêche sans doute personne de dormir, pas même Gladys qui rêve de cartes TCS ... On repart en tous cas à l'heure ou presque, le jeudi 16, sous la traditionnelle pluie matinale. Un dernier village de la Principauté: Balzers et ses pompes à vide appréciées au CERN ... (d'accord, Claude II: ce n'est pas Leybold qui oeuvre ici!).

A SARGANS, cap à l'ouest sous la forteresse enfouie à l'ombre du Gonzen. Sprint autoroutier au long du Walensee écrasé sous l'immensité verticale du Churfirsten. Avec le lac de Zurich, retrouvailles pêle-mêle de la vigne, d'un ciel de plomb, de plates étendues. Montées

alors vers EINSIEDELN et son abbatiale de molasse verte battue de vent froid. Virage-retour sur le lac de Sihl, coup d'oeil sur la belle entendue de Rothenturm qu'il serait dommage de sacrifier, débouché sur Schwytz-la-primitive, sanctuaire de l'histoire suisse, arabesque devant la prairie-symbole du Grütli, traversée de l'ex-mini-republique de Gersau aux armoiries identiques mais perpendiculaires, à celles du Liechtenstein, défilé à Küssnacht devant l'auberge fleurie de Goethe et le mémorial à la défunte reine Astrid, et c'est Lucerne.

LUCERNE, ville des désastres modernes: du pont-brûlé et de la restauration touristique. Madeleine en perd sa philosophie du "Yenna point comme nous" ... Nouvelle dextérité claudienne sur les petites routes de l'ENTLEBUCH et de l'EMMENTAL, garnies de leurs grosses fermes cossues. A BERNE, celles ceinturées du béton citadin, offrent la saisissante illustration du devenir de la campagne en butte à l'envahissement urbain.

Avec le retour en SUISSE ROMANDE aux doux vallons battus des vents, le Claude-chauffeur retrouve son téléphone de bord. Pour lui, demain est un autre jour: demain il sera à Vienne ...

Nous, les GAC, nous remémorerons les hauts et bas – les hauts principalement! – d'un beau voyage dans le siècle précédent. Au travers de régions souvent vantées, rarement explorées avec autant de soin. Hella Koerner peut souffler: son sens de l'organisation n'a pas failli. Bravo à elle. Et vive nous.

Roger Anthoine

\

Rédaction : Robert Lévy-Mandel, Peter Standley.

June 8, 1994

**GROUPEMENT DES ANCIENS
DU CERN.**

BULLETIN D'ADHESION

Je, soussigné,

M., Mme, Melle, (nom en majuscules).....

(prénoms).....

Demeurant (rue, numéro).....

No postal.....Localité.....Pays.....

No de téléphone.....

demande à adhérer au GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN.

Je désire payer ma cotisation annuelle de 20 Francs suisses :

- par un versement au compte chèque postal suisse 12.20556.6

ou

- par ordre de paiement à la Société de Banque Suisse au compte
C7. 109'245. 0

Date : Signature

Dès que nous aurons reçu votre adhésion, nous vous ferons parvenir les statuts du Groupement, la liste des membres du Comité et le formulaire vous permettant de verser votre cotisation.

Découper et envoyer au

*Groupement des Anciens du CERN
c/o Association du Personnel
CERN
CH-1211 GENEVE 23*

P.T.O. English text overleaf.

CERN PENSIONERS'ASSOCIATION

MEMBERSHIP APPLICATION FORM

I, the undersigned,

Mr, Mrs, Ms, (name in capitals).....

(forenames).....

Residing (street, number).....

Postal code.....Locality.....Country.....

Telephone No.....

wish to join the CERN PENSIONERS' ASSOCIATION.

I wish to pay my annual contribution of 20 Swiss Francs

- by payment to Swiss Postal Cheque account 12.20556.6

or

- by Payment Order to the Swiss Bank Corporation, Account No
C7. 109'245.0

Date :..... Signature.....

On receipt of your application, we shall send you the Statutes of the Association, the list of the Committee members and the appropriate form for you to pay your subscription.

*Cut out & send to CERN Pensioners'Association
 c/o Staff Association
 CERN
 CH-1211 GENEVE 23*

TSVP Texte français au verso.